N°5

MAIRIE 5e

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

– COMPTE-RENDU INTÉGRAL —

Le lundi 29 juin 2026 à 17 heures 30, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 23 juin 2026, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 13 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BERTHOUT	M. BOUGAN	M. CASANOVA
M. COLLET	M. DUPIECH	Mme EROL
M. FRÉROT	Mme GABADOU	M. ISARE
Mme JEANNEAU	Mme MURAT	Mme ROSSET

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 17 heures 35 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Il est précisé que :

M. Pierre CASANOVA quitte la séance au point 7 et rejoint de nouveau la séance lors de la mise en discussion du point 10. Il n'a donc pas pris part aux votes intervenus pendant son absence.

Mme Anne BIRABEN arrive en séance lors de la mise en discussion du point 16. Elle n'a donc pas pris part aux votes intervenus avant son arrivée.

M. Pierre CASANOVA quitte de nouveau la séance lors de la mise en discussion du point 26 et donne pouvoir à Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement.

Ordre du jour définitif :

1 - **052026032** - Désignation du secrétaire de séance

2 - **052026033** - Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juin 2026

3 - **052026060** - Adoption de la procédure d'urgence

4 - **052026047** - Délégation du Conseil d'arrondissement à la Maire du 5e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant et qui constituent les marchés sans formalités préalables mentionnés à l'article L.2511-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

5 - **052026048** - Désignation des élus au sein des quatre Conseils de quartier du 5e arrondissement

6 - **052026049** - Composition du deuxième collège des quatre Conseils de quartier dans le 5e arrondissement

7 - **2026 DAC 295** - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Chemetov au 12-14 rue de l'Épée-de-Bois, dans le 5e

8 - **2026 DFPE 239** - Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places)

9 - **2026 DFPE 253** - Approbation du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance

10 - **2026 DJS 105** - Subventions (9 900 euros) à 6 associations sportives (5e)

11 - **2026 DSP 40** - Conventions d'objectifs et de financement de la CAF pour le renouvellement de l'agrément des lieux d'accueil enfants - parents dans 10 centres de PMI (5e, 6e, 7e, 11e, 12e, 13e, 14e, 16e, 17e)

12 - **2026 DAC 125** - Subventions (52 000 euros) aux associations Photo Saint-Germain-des-Prés (5e, 6e) et Réseau Lux et convention avec Réseau Lux

13 - **2026 DAE 106** - Subventions (3 115 000 euros) et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi

14 - **2026 DPE 25** - Subventions (34 700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité

15 - **2026 DU 84** - Cession de deux lots de copropriétés à usage commercial issus d'un legs sis 42, boulevard de Port-Royal (5e)

16 - **V052026050** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à renforcer les moyens dédiés à l'embellissement des pieds d'arbres du 5e arrondissement

17 - **V052026051** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à renforcer la transparence de Paris Commerce sur la vacance des locaux commerciaux dans le 5e arrondissement et à favoriser leur commercialisation rapide

18 - **2026 DLH 114** - Location de l'immeuble 12, rue Guy-de-la-Brosse (5e) à la RIVP - Bail emphytéotique

19 - **V052026052** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à embellir et végétaliser en pleine terre la Place du Panthéon

20 - **V052026053** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à annuler le projet d'installation d'antennes au 32 rue Poliveau et de rendre l'avis des maires d'arrondissement conforme en matière d'installation d'antennes de téléphonie mobile

21 - **V052026054** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la situation de la crèche « Tambour et Trompette »

22 - **V052026055** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à la pérennité de l'accueil des patients au CMP St Jacques, dans le 5e arrondissement

23 - **V052026056** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'ouverture des cours d'école aux enfants et aux familles hors du temps scolaire

24 - **V052026057** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'urgence de la sauvegarde, de la rénovation et du soutien au Muséum national d'Histoire naturelle

25 - **V052026058** - Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, relatif à l'ouverture prolongée en soirée du Jardin du Luxembourg durant les périodes de canicule

26 - **Q052026059** - Question orale relative à l'ouverture d'un service de bagagerie rue Frédéric-Sauton

Mme Florence BERTHOUT : Je profite de ce conseil pour rendre particulièrement hommage aux forces de sécurité, que ce soit la police nationale ou la police municipale, et aux pompiers et à la protection civile, qui ont été particulièrement mobilisés pendant cette période de canicule. Je pense évidemment aussi à tous les services de la Ville, mais je pense particulièrement à ceux qui ont été mobilisés hier, puisqu'il y a eu une mini explosion qui aurait pu donner lieu à un départ d'incendie rue Thouin, et qui sont intervenus très rapidement. Corinne GABADOU, qui était l'élue de permanence, est très vite arrivée, ainsi qu'Aurore MURAT et votre serviteur. Je dois dire qu'ils ont réglé cela d'une manière tout à fait exemplaire. Un fil électrique avait fondu à proximité d'un conduit de gaz en mauvais état avec la chaleur. À titre préventif, tout a été coupé. 2 300 familles n'ont pas eu d'électricité pendant de longues heures, mais tout est revenu à la normale en fin de journée. Je remercie tous ces vaillants de la sécurité et de la protection civile en mon nom et en votre nom à tous. Et merci à nos chers agents qui se disent que nous allons beaucoup souffrir, mais nous allons essayer d'organiser ce conseil d'arrondissement dans une durée raisonnable.

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5e arrondissement, propose que Mme Nazan EROL, conseillère déléguée Solidarités, seniors, lien intergénérationnel, handicap, condition animale, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Nazan EROL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2026

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juin. Il n'appelle pas de votre part de remarques particulières ? Je considère qu'il est donc adopté et je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2026 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

3 - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE

Mme Florence BERTHOUT : Je vous propose, conformément au CGCT et à notre règlement, d'adopter la procédure d'urgence, puisque cinq délibérations sont arrivées après le délai réglementaire.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

4 - 052026047 - DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT POUR PRÉPARER, PASSER, EXÉCUTER ET RÉGLER LES MARCHÉS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE SERVICES QUI PEUVENT ÊTRE PASSÉS SELON LA PROCÉDURE ADAPTÉE EN RAISON DE LEUR MONTANT ET QUI CONSTITUENT LES MARCHÉS SANS FORMALITÉS PRÉALABLES MENTIONNÉS À L'ARTICLE L.2511-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mme Florence BERTHOUT : La première délibération est assez technique, mais indispensable pour pouvoir travailler, puisqu'il s'agit de pouvoir passer, exécuter et régler les marchés de travaux de fourniture et de services.

M. Pierre CASANOVA : Il s'agit en effet ici de donner délégation à Madame la Maire pour préparer, passer, exécuter, y compris résilier, et régler tous les marchés de fournitures, de services, mais aussi de travaux qui relèvent du code de la commande publique relatif aux marchés de procédures adaptées dont la valeur estimée du besoin est inférieure au seuil de procédure. Comme chaque année, cette délégation est indispensable à la bonne marche de notre mairie bien-aimée. Je vous recommande donc de voter en sa faveur.

Mme Florence BERTHOUT : Cette délégation technique est la même dans tous les arrondissements.

La délégation du conseil d'arrondissement à la maire du 5e arrondissement est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

5 - 052026048 - DÉSIGNATION DES ÉLUS AU SEIN DES QUATRE CONSEILS DE QUARTIER DU 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Une petite coquille s'est glissée dans la délibération. Ce ne sont pas les présidents, mais les coprésidents. Nous réparerons cette petite erreur. Pour le Conseil le quartier Sorbonne, siègeront en coprésidence Aurore MURAT, et en tant que membres Anne BIRABEN et Marine ROSSET ; pour le quartier Val-de-Grâce, comme coprésident Olivier BOUGAN et comme membres Jean-Paul COLLET et Irénée FRÉROT ; pour le quartier Jardin-des-Plantes, comme coprésidente Corinne GABADOU et comme membres Nicolas DUPIECH et Marine ROSSET ; pour le quartier Saint-Victor, comme coprésidente Nazan EROL et comme membres Benjamin ISARE et Lucie JEANNEAU.

La désignation des élus au sein des quatre Conseils de quartier est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

6 - 052026049 - COMPOSITION DU DEUXIÈME COLLÈGE DES QUATRE CONSEILS DE QUARTIER DANS LE 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Il y a eu un tirage au sort. Avez-vous la nouvelle composition ? Il y a eu deux désistements.

Mme Marine ROSSET : Dans quel quartier, Madame la Maire ?

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, les deux désistements sont au Jardin-des-Plantes. Madame Thi N'Guyen est remplacée par Madame Alexandra Mansfield, qui faisait partie des cinq réservistes, si j'ose dire, qui avaient été tirés au sort pour le cas où il y aurait des désistements. Le deuxième désistement est Alain Pallu, et c'est Madame Marie-Josée Gainche qui le remplace. L'un des deux n'a pas pu être joint, et j'espère qu'ils ne vont pas se désister. Nous enverrons à tous les membres du Conseil d'arrondissement cette modification que je fais sur table, puisque j'en ai été informée ce matin.

La composition du deuxième collège des quatre Conseils de quartier est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

7 - 2026 DAC 295 - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À PAUL CHEMETOV AU 12-14 RUE DE L'ÉPEE-DE-BOIS, DANS LE 5E

Mme Florence BERTHOUT : Anne BIRABEN devait rapporter la DAC en hommage à Paul Chemetov. Chacun connaît évidemment la biographie de cet immense architecte et urbaniste qui habitait donc au 12-14 rue de l'Épée-de-Bois. L'idée est d'apposer une plaque. Je lis rapidement. Il était le fils d'un couple d'origine russe, diplômé de l'École nationale supérieure des beaux-arts. Il s'est associé à l'atelier d'urbanisme et d'architecture qu'avait fondé Allégret. C'était un collectif très actif de jeunes artistes, urbanistes, ingénieurs. Il était fasciné par les procédés de fabrication et il s'inscrit dans la lignée des architectes Marcel Lods, André Lurçat, Perret. Grand architecte également, dans les années 1970, il va participer activement à des projets en banlieue parisienne, notamment à Saint-Ouen, à Villejuif et à Montreuil. À la fin des années 1970, il s'engage dans des instances institutionnelles. Il a notamment été vice-président du plan de construction. Parmi ses réalisations notables figurent l'ambassade de France à New Delhi, la bibliothèque médiathèque d'Évreux et le Palais omnisport des arènes de Metz. Il est également un auteur prolifique qui a beaucoup écrit sur l'urbanisme et le paysage. Il a proposé, pour célébrer le troisième millénaire, la Méridienne verte, un projet qui imaginait planter dix mille arbres suivant le méridien de Paris. En 2012, il présenta à la Cité de l'architecture de Paris l'exposition *Chacun sa maison* qui illustrait sa vision du logement. Il s'agit d'un homme à la fois d'engagement et de réflexion. J'imagine que tout le monde est favorable à l'apposition de cette plaque. Je vous en remercie.

M. Pierre CASANOVA quitte la séance.

Mme Lucie JEANNEAU : Je voulais juste rajouter que nous étions d'autant plus favorables que nous avions porté ce vœu en 2025. Il avait une vision particulière de la ville au service de tous, et en particulier des plus modestes, ce qui nous touche particulièrement. Dans le 5e arrondissement, il s'est occupé de la réhabilitation de la Grande Galerie de l'évolution du Muséum et il a construit onze logements en 1966 rue de l'Épée-de-Bois ainsi que sept en surélévation sur l'immeuble qui est juste à côté de la Poste.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup pour ces ajouts complémentaires très instructifs.

La 2026 DAC 295 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

8 - 2026 DFPE 239 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (6 662 164 EUROS), AVENANTS AUX CPO PASSÉES AVEC 30 ASSOCIATIONS DU GROUPE 2 GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (MOINS DE 100 PLACES)

Mme Florence BERTHOUT : Pour la partie qui nous intéresse, il s'agit d'une subvention de fonctionnement à Sainte-Lucie.

Mme Corinne GABADOU : La DFPE a fait un effort cette année. Le montant demandé était de 481 307 euros. En 2025, ils avaient reçu 382 538 euros, alors que cette année, la DFPE propose 412 000 euros. C'est donc très bien et tout le monde est satisfait.

Mme Florence BERTHOUT : C'est donc une évolution de plus de 43 %.

Mme Corinne GABADOU : Je demande que nous votions évidemment favorablement.

La 2026 DFPE 239 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

9 - 2026 DFPE 253 - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Mme Corinne GABADOU : Concernant le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance, la nouveauté est qu'il y a maintenant des badgeuses qui sont dans les crèches et que les parents vont pouvoir payer exactement le temps pendant lequel ils vont laisser leurs enfants. C'est la raison pour laquelle nous demandons aujourd'hui de voter l'approbation du nouveau règlement de fonctionnement.

Mme Florence BERTHOUT : Cela va dans le bon sens. C'est très bien.

La 2026 DFPE 253 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

10 - 2026 DJS 105 - SUBVENTIONS (9 900 EUROS) À 6 ASSOCIATIONS SPORTIVES (5E)

M. Nicolas DUPIECH : Ce projet de délibération concerne l'attribution de subventions, à hauteur de 9 900 euros à six associations sportives du 5e dans le cadre de l'octroi de subventions annuelles de fonctionnement. Cela a fait l'objet d'une concertation préalable entre la mairie du 5e et la Ville de Paris. Ce projet de délibération s'inscrit dans la continuité de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en poursuivant une politique qui fait du sport un outil d'émancipation, de cohésion sociale, de santé publique et d'éducation. Une politique qui veille également à développer la pratique sportive, notamment pour les publics qui en sont les plus éloignés. Dans le 5e arrondissement, nos associations sportives sont des acteurs indispensables. Elles animent nos quartiers, accueillent des publics de tous âges et rendent le sport accessible au plus grand nombre. Voici donc la proposition pour les six associations concernées et le soutien que nous souhaitons leur apporter : pour l'Amicale bouliste des arènes de Lutèce, une subvention de 700 euros ; pour l'Association sportive de la police de Paris, une subvention de 1 000 euros ; pour l'Association sportive du lycée Louis-Le-Grand, une subvention de 1 000 euros ; pour Horizon Karaté Club, une subvention de 2 100 euros ; pour le Club du 5e, une subvention de 4 100 euros ; pour l'Escrime des Quais de Seine, une subvention de 1 000 euros.
Une erreur de transcription sur les montants demandés par l'Amicale des boulistes et le Club du 5e devra être corrigée dans les fiches de présentation, concernant la demande initiale de 700 euros par l'Amicale bouliste et la demande de 5 000 euros par le Club du 5e.
À travers ces subventions, nous soutenons des disciplines diverses, de la pétanque à l'escrime en passant par la gymnastique ou les arts martiaux, qui attirent des publics divers, proposent des actions variées et qui participent toutes à la vitalité sportive et associative du 5e arrondissement. Cette délibération traduit un engagement simple, mais essentiel : soutenir le sport de proximité, celui qui crée du lien, favorise l'inclusion et fait vivre nos quartiers au quotidien. Je vous invite donc à adopter cette délibération.

Mme Marine ROSSET : Une petite remarque. Effectivement, la Ville favorise, notamment par des bonus, les associations qui pratiquent l'inclusion à l'égard des personnes en situation de handicap, des personnes les plus éloignées du sport dans les quartiers populaires, des femmes, des seniors. Et parmi toutes ces associations, je crois, pour y avoir été, que l'Amicale des boulistes a du mal à recruter des femmes. Ce message est un appel.

Mme Florence BERTHOUT : Je peux vous répondre directement.

Mme Marine ROSSET : Il est important que les femmes se mêlent aussi de la pétanque aux Arènes de Lutèce.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais vous répondre. Je leur fais très gentiment la remarque depuis un moment, et au dernier tournoi, je dois dire que c'est une première, mais pratiquement la moitié des participants au concours qui s'est déroulé toute la journée étaient des femmes. Il faut donc leur rendre hommage.

Mme Marine ROSSET : D'accord. Je n'avais pas pu m'y rendre, mais les précédentes fois, ce n'était quand même pas très paritaire.

Mme Florence BERTHOUT : J'ai salué ce noble effort, parce qu'effectivement, c'est important. Il y a des femmes maintenant parmi les boulistes.

La 2026 DJS 105 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

M. Pierre CASANOVA rejoint la séance.

11 - 2026 DSP 40 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAF POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT DES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS - PARENTS DANS 10 CENTRES DE PMI (5E, 6E, 7E, 11E, 12E, 13E, 14E, 16E, 17E)

Mme Florence BERTHOUT : Nous avons un lieu d'accueil enfants-parents qui est le LAEP de la rue Poliveau.

Mme Corinne GABADOU : Les objectifs fixés par le service de PMI pour ce nouveau conventionnement sont les suivants : favoriser l'expérimentation de la parentalité dans les espaces tiers, neutres et bienveillants accueillant toute la diversité des familles ; augmenter les possibilités de temps et d'espaces visant à rompre l'isolement de certaines familles, qu'il s'agisse d'un isolement familial, géographique ou culturel ; favoriser la construction de chaque parentalité en fonction de chaque histoire familiale, particulièrement dans le cadre de la migration ; permettre de conforter les professionnels dans leur rôle de coéducation avec les familles et proposer une diversification de l'offre faite aux familles dans le domaine de l'accompagnement de leur parentalité. Nous avons la chance d'avoir un LAEP dans le 5e arrondissement. Je demande que l'on vote favorablement sur la poursuite de ce LAEP.

La 2026 DSP 40 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

12 - 2026 DAC 125 - SUBVENTIONS (52 000 EUROS) AUX ASSOCIATIONS PHOTO SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS (5E, 6E) ET RÉSEAU LUX ET CONVENTION AVEC RÉSEAU LUX

M. Jean-Paul COLLET : Il s'agit de deux associations : Photo Saint-Germain-des-Prés et le Réseau Lux. Une convention avec le réseau de la Ville de Paris propose une subvention de 40 000 euros à l'association Réseau Lux au titre de son fonctionnement pour l'année 2026 et une subvention de 12 000 euros à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés dans le cadre de l'organisation d'un festival encadré par l'association Réseau Lux.
Le Réseau Lux est une association qui regroupe de nombreux festivals et foires qui ont à cœur de valoriser la photographie. Elle permet la réalisation de nombreuses manifestations, telles que Photo Saint-Germain-des-Prés, soit trente-deux festivals au total, dont dix se déroulent sur le territoire parisien. Leurs missions prennent d'autant plus d'ampleur à partir de cette année, du fait de la célébration du bicentenaire de l'invention de la photographie.
Photo Saint-Germain-des-Prés est une association qui réunit chaque année en novembre depuis quinze ans une sélection de musées, centres culturels, galeries et librairies autour d'un parcours photographique riche et éclectique. La quinzième édition se déroulera du 6 au 28 novembre 2026 et organisera à l'occasion une exposition au Centre culturel irlandais durant toute la durée du festival. L'association fait donc partie du réseau de l'association Réseau Lux.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes concernés, si j'ai bien compris, seulement par une opération qui a lieu au Centre culturel irlandais. Mais cela n'empêche pas que c'est une très belle opération.

La 2026 DAC 125 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

13 - 2026 DAE 106 - SUBVENTIONS (3 115 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 100 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉ.E.S DE L'EMPLOI

Mme Florence BERTHOUT : Il s'agit de subventions et de conventions à des structures qui mènent des actions d'insertion professionnelle à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi. Cela concerne dans le 5e plus particulièrement Les Enfants du canal. Je proposerai de faire un vote dissocié parce que, je vous le dis avec beaucoup d'humilité, je n'ai pas regardé le reste. Les Enfants du canal sont les seuls qui nous concernent et je vous proposerai de voter sur cette subvention.

Mme Marine ROSSET : Excusez-moi, mais il y a aussi la boutique d'Emmaüs, Alternatives, rue Monge. Il y a aussi Emmaüs Défi et la Table de Cana.

Mme Florence BERTHOUT : Nous votons également sur Emmaüs.

Mme Nazan EROL : Effectivement, Madame la Maire, j'allais vous proposer sur la DAE 106 une subvention à hauteur de 3 115 000 euros qui concerne donc plus de cent structures, et notamment Emmaüs et les Enfants du canal. Ce sont des choses qu'ils font très bien, que ce soit l'accueil, la logistique, les maraudes, la pair-aidance. Je vous demande donc d'accepter toutes ces subventions.

Mme Marine ROSSET : Cette boutique rue Monge est importante dans l'économie d'Emmaüs, parce que le 5e ayant des habitants et des habitantes plutôt favorisés, les habits de bonne qualité qui y sont déposés leur permettent de les revendre dans d'autres boutiques

à d'autres endroits de Paris. Il est vraiment très important dans leur économie que cette boutique reste dans un quartier plutôt aisé.

Mme Nazan EROL : Tout à fait. D'ailleurs, il y a énormément de fréquentations, et j'invite toutes les personnes qui nous écoutent à y aller.

Mme Florence BERTHOUT : Et à acheter surtout.

Mme Nazan EROL : Surtout à acheter. Il y a beaucoup d'humanité. Merci.

Mme Florence BERTHOUT : Ils n'arrivaient plus à s'occuper de tout ce qui était petit mobilier, et ont dû arrêter.

La 2026 DAE 106 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

14 - 2026 DPE 25 - SUBVENTIONS (34 700 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 3 ASSOCIATIONS PARTICIPANT À LA MISE EN RÉSEAU ET L'ANIMATION DE SITES DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

M. Benjamin ISARE : Cette délibération vise à attribuer trois subventions à trois associations participant à la mise en réseau et à l'animation de sites de compostage. Je vais surtout parler de celle qui nous concerne, qui est donc l'association Zero Waste Paris, qui a comme périmètre d'action les 5e, 6e, 7e, 13e, 14e et 15e arrondissements et pour laquelle est proposée une subvention de 6 700 euros au titre de l'exercice 2026. Je n'ai pas réussi à les joindre pour connaître précisément les actions menées dans le 5e, mais, depuis novembre 2025, ils ont rassemblé 133 participants sur les différents événements qu'ils ont organisés. Ils prévoient de faire huit nouveaux ateliers sur les sites de compostage. Globalement, il y aura un atelier par arrondissement, deux formations et quatre événements réseau. Ne les connaissant pas encore, je vais les rencontrer très rapidement. Je vous propose de voter favorablement cette subvention pour favoriser et amplifier le compostage.

Mme Florence BERTHOUT : Il est vrai qu'il faut encourager, tout en encadrant.

M. Benjamin ISARE : Et entretenir.

Mme Florence BERTHOUT : Notre gros problème, c'est d'entretenir.

M. Irénée FRÉROT : En effet, dans le quartier, dans l'arrondissement, il manque quand même beaucoup de points de compostage ou de collecte de déchets à composter. À titre personnel, le plus proche de chez moi est place Monge et il devrait y en avoir plus, je pense. Est-ce que vous prévoyez d'augmenter les points de collecte ou les points de compostage ?

M. Benjamin ISARE : Oui, nous sommes en train de voir avec les services de la DPE et la voirie pour être en capacité de mettre des collecteurs de biodéchets comme on a sur les marchés, notamment à proximité des écoles. La difficulté est de trouver un endroit qui soit assez près des écoles, mais pas trop, avec Vigipirate, et que cela n'empiète pas trop sur le trottoir. A priori, cela a l'air faisable de mettre des collecteurs de biodéchets, par exemple dans des emprises entre plusieurs ancrages vélos. Faire une petite dalle pour mettre un collecteur de biodéchets à cet endroit éviterait d'encombrer le trottoir et permettrait d'en mettre un peu plus, puisqu'il y a des endroits avec de très grands linéaires. Plusieurs marches exploratoires ont déjà été faites pour le déploiement de nouveaux Trilib', vu qu'ils disposent d'un container de biodéchets et qu'ils répondent aussi aux attentes pour les

cartons, notamment aux abords des rues très commerçantes. Nous devrions en déployer un rue de l'Arbalète, à côté de l'AgroParisTech, à côté du campus Delta. Comme vous le savez, pour le déploiement des Trilib', la difficulté est de trouver un site où la largeur de voie est suffisante pour le camion et où il n'y a pas de pente, ce qui n'est pas si simple que cela. Mais en tout cas, nous sommes en train de développer cela à proximité des écoles et de prévoir des Trilib' supplémentaires. Ensuite, il faut que les lignes budgétaires soient activées dans tous les services pour que l'on puisse le faire. Nous avons de nombreux sujets en attente en voirie, mais nous ne pouvons même pas poser un potelet, parce que nous n'avons pas un centime.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut quand même savoir cela. Par exemple, je souhaite que l'on accélère le déploiement des ancrages vélos. On ne peut plus aujourd'hui. On a fait le maximum de ce qu'on pouvait faire financièrement. Je remercie donc mon adjoint d'étudier cela. Par exemple, nous avons un projet rue de l'Arbalète, entre Claude-Bernard et Lhomond, mais il faut que nous voyions si c'est réaliste. Nous sommes un peu en manque de moyens.

Mme Marine ROSSET : Je reviens à la délibération sur l'association. Peut-être faudrait-il l'inviter en Conseil de quartier.

Mme Florence BERTHOUT : Nous verrons dans les Conseils de quartier. Nous pourrions aussi faire des réunions un peu techniques, parce que notre souci est aussi l'entretien en plus du déploiement.

La 2026 DPE 25 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

15 - 2026 DU 84 - CESSION DE DEUX LOTS DE COPROPRIÉTÉS À USAGE COMMERCIAL ISSUS D'UN LEGS SIS 42, BOULEVARD DE PORT-ROYAL (5E)

Mme Aurore MURAT : Cette délibération concerne la cession de deux lots de copropriété à usage commercial situés au 42 boulevard de Port-Royal. Ces deux lots proviennent d'un legs consenti à la Ville de Paris. Ils sont actuellement occupés par une agence d'assurance. Il nous est proposé de suivre l'avis rendu par le Conseil du patrimoine et de les céder à la Chambre des notaires de Paris à un prix fixé à 148 000 euros. Cette proposition nous interroge. La Ville, qui a pourtant bénéficié de ce legs, choisit aujourd'hui de se dessaisir de ce local commercial. Alors même qu'avec Madame la Maire, nous nous battons contre la vacance commerciale, j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, et que nous affirmons notre volonté de renforcer l'attractivité de notre arrondissement, comment la SEM Paris Commerce a-t-elle pu renoncer à l'acquisition de ce local ? Il s'agit pourtant d'un local en rez-de-chaussée situé sur le boulevard de Port-Royal, alors que nous connaissons la réalité de nos boulevards qui sont en souffrance. En l'absence d'explications sur les raisons de ce choix, nous ne pouvons pas soutenir cette cession et je vous invite à une abstention.

Mme Florence BERTHOUT : C'est un peu un appel. Nous y reviendrons tout à l'heure, parce que le nombre de locaux commerciaux vidés de toute occupation est important. Il y en a un, et même plusieurs, vides depuis six ou sept ans. Abstention ? Vous votez pour ? Vous votez pour le legs ? Pour la vente ?

Mme Marine ROSSET : Oui, je ne vois pas pourquoi Paris Commerce n'aurait pas étudié la commercialité de ces locaux. Elle a un avis plus général sur ce qui peut être rentable et sur sa propre économie et donc j'ai tendance, effectivement, à faire confiance. Par décence

aussi, permettez-moi de citer quand même la personne, Madame Marie-Amélie Daout, qui a accepté de faire ce legs. C'est important de la citer.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez bien fait de la citer, puisqu'elle a fait un legs et la Ville s'en dessaisit.

Mme Marine ROSSET : Cela arrive à d'autres collectivités territoriales ou à des associations à qui des legs sont faits et qui vendent effectivement les propriétés, parce que mieux vaut avoir cet argent que l'entretien de ce local.

Mme Florence BERTHOUT : À partir du moment où Paris Commerce a aujourd'hui une partie de ses locaux vides dans le 5e arrondissement, permettez-moi de douter vraiment de la pertinence. Et d'ailleurs, je demanderai à rencontrer Madame l'Adjointe, parce que cela ne peut pas durer comme cela. Nous allons vous faire le détail de tous les locaux vides depuis des années. Je dis bien des années. Des locaux où les travaux n'ont pas été faits, où il n'y a même pas de toilettes. Je vous donnerai même les adresses. C'est une réalité.

Mme Marine ROSSET : C'est pour moi incompréhensible de dire que, comme il y a des locaux vides, il faut garder des locaux. S'il y a un risque...

Mme Florence BERTHOUT : Pourquoi y a-t-il un risque ? Dans cette délibération, vous n'avez rien qui explique le pourquoi.

Mme Marine ROSSET : Je comprends votre abstention.

Mme Florence BERTHOUT : C'est pour cela que je ne vote pas contre d'ailleurs, que je fais une abstention.

Mme Marine ROSSET : Je comprends votre abstention. Moi, je vous dis que je n'ai pas de raison d'avoir de la défiance envers Paris Commerce.

Mme Florence BERTHOUT : Ils ne sont pas capables aujourd'hui de remettre en état les trois quarts des locaux. Les locaux ne sont pas remis en état et ne sont donc pas loués. Les locaux sont vacants, donc je veux le porter à la connaissance des administrés. Les locaux sont vides, parce que les travaux n'ont pas été réalisés. Et j'ai la liste. Ou parce que le loyer est absolument exorbitant, comme place Monge. C'est une réalité. Je m'abstiens puisque je n'ai pas les éléments pour voter pour.

M. Irénée FRÉROT : Je ne comprends pas la logique. Vous dites que Paris Commerce a beaucoup trop de locaux vides, donc ils devraient avoir encore plus de locaux vides.

Mme Florence BERTHOUT : Ce n'est pas ce que je suis en train de vous expliquer. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit. Je vous dis que si les locaux ne sont pas loués, c'est parce que les travaux ne sont pas faits. Tous les locaux sont vides, à part deux dont les loyers sont exorbitants, parce que les travaux n'ont pas été réalisés. Il n'y a pas de toilettes, il n'y a pas de mise aux normes. Je peux vous donner la liste. Ils sont vides parce que les travaux n'ont pas été réalisés. Sans travaux, évidemment que vous n'allez pas louer. De plus, le très beau local place Monge avec un loyer à plus de 5 000 euros est un exemple de ce qu'il se produit lorsque les travaux sont réalisés. Là où vous avez raison, c'est que si l'on n'est pas capable de faire des travaux, on peut effectivement avoir des difficultés à louer.

Mme Aurore MURAT: En l'occurrence, ce local est actuellement loué. Il est en état, donc il pourrait très bien être loué si Paris Commerce en était saisi. Donc, il n'y a aucun sujet de travaux.

Mme Florence BERTHOUT : Honnêtement, je ne comprends pas.

Mme Lucie JEANNEAU : Il s'agissait, si je peux me permettre, d'autoriser la vente aux enchères.

Mme Florence BERTHOUT : Oui, cela va être vendu.

Mme Lucie JEANNEAU : Si cela intéresse quelqu'un, la personne qui va l'acheter aura bien fait son étude de marché pour que cela soit rentable. Et cette vente permettra, et c'était la condition du legs, de restaurer l'église de la Madeleine. Si nous ne sommes pas d'accord pour que des gens fassent des legs qui permettent des restaurations...

Mme Florence BERTHOUT : Je trouve très bien qu'il y ait eu ce legs. Je vous dis qu'on a fait un legs à la Ville et que la vente est en cours alors que le local est loué. Je ne comprends pas la raison.

La 2026 DU 84 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 12
Pour : 3
Contre : 0
Abstentions : 9
NPPV : 0

16 - V052026050 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, VISANT À RENFORCER LES MOYENS DÉDIÉS À L'EMBELLISSEMENT DES PIEDS D'ARBRES DU 5E ARRONDISSEMENT

M. Benjamin ISARE : Ce vœu vise à augmenter les crédits dédiés à l'enveloppe souplesse des pieds d'arbres du 5e arrondissement. Comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, la difficulté aujourd'hui est d'avoir des crédits qui permettent de pouvoir entreprendre des rénovations de pieds d'arbres, pourtant très urgentes. Considérant l'objectif de la Ville de Paris, qui est de résorber, en lien avec les mairies d'arrondissement, mille points noirs identifiés sur l'espace public, et le fait que nous allons dans le sens des objectifs que nous partageons avec la Ville de Paris ; considérant que les pieds d'arbres du 5e arrondissement sont marqués par une forte hétérogénéité, comme sur le boulevard Saint-Michel, où l'on a successivement un pied d'arbre carré, un rond, un avec une bordurette, un avec de la terre et un où le sol est stabilisé ; considérant que l'harmonisation et l'embellissement de ces pieds d'arbres font l'objet d'une attente forte des habitants, qui se manifeste par des courriers de riverains ; considérant le fait que l'enveloppe souplesse de la direction de la voirie des pieds d'arbres du 5e est dotée d'un montant de 30 000 euros prioritairement affectés à la réfection des jeunes pieds d'arbres ; enfin, considérant que le choix d'investissements d'intérêts locaux revient au Maire d'arrondissement, les règles de direction de voirie et des déplacements imposant que les crédits liés à l'entretien du patrimoine de voirie ne soient pas affectés à des opérations d'amélioration des pieds d'arbres, et que l'enveloppe qui concerne les trottoirs ne s'applique pas aux pieds d'arbres ; il vous est proposé de voter ce vœu qui consiste à demander à la mairie de Paris d'augmenter les crédits dédiés à l'enveloppe souplesse des pieds d'arbres, pour pouvoir mieux embellir et mieux traiter ces pieds d'arbres ou, à défaut, d'autoriser la mobilisation des crédits relevant des investissements d'intérêts locaux, c'est-à-dire la ligne de crédit « trottoir » inapplicable aux pieds d'arbres, pour avoir un peu plus de souplesse sur les actions entreprises pour améliorer globalement les pieds d'arbres. Je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Mme Anne BIRABEN rejoint la séance.

Mme Florence BERTHOUT : Je précise que, dans un esprit de responsabilité, notre budget supplémentaire est parfaitement prêt. Nous pouvions le passer ce soir, mais, pour des raisons administratives, il n'était pas prêt à l'échelle de Paris. Nous avions tout à l'heure une réunion avec Monsieur le Maire de Paris. Je lui ai confirmé que nous ne demandions pas d'augmentation hors BS. Nous ne demandons pas d'augmentation, nous demandons

simplement une réaffectation au profit des espaces verts. L'enveloppe souplesse pieds d'arbres est de 30 000 euros et ne permet pas de faire grand-chose. Donc, soit la Ville l'augmente, soit elle nous autorise. C'est le deuxième alinéa. Il s'agit d'un jeu d'écriture pour mobiliser notre enveloppe, mais nous ne demandons pas un moyen supplémentaire. Nous proposons de le faire à moyens constants. Pour le moment, il faut que vous sachiez que c'est interdit. Vous ne pouvez pas utiliser les investissements d'intérêt localisés pour faire des pieds d'arbres, quand bien même cela va s'appliquer, par exemple, place Monge. Pour être tout à fait transparents, il n'est pas tout à fait impossible que, finalement, on nous autorise à faire le deuxième. Donc, je compte sur votre appui par ce vote pour dire que nous sommes tous d'accord.

Mme Marine ROSSET : Sans pression.

Mme Florence BERTHOUT : Si, il y a une petite pression. Je préfèrerais que nous puissions utiliser nos IIL. Sinon, il faut augmenter l'enveloppe souplesse. Nous avons un gros souci : nous ne pouvons pas faire les tours d'arbres et, sur la place Monge comme ailleurs, cela pose des problèmes de sécurité. Il peut y avoir une question esthétique, mais surtout toutes les semaines, quelqu'un tombe. Je milite auprès des services, parce que nous autoriser à utiliser nos IIL pour le faire est finalement moins un problème d'esthétique que de sécurité.

Mme Marine ROSSET : Est-ce que je peux répondre ? Excusez-moi, mais à chaque fois que je commence à prendre la parole, vous repartez dans vos explications. Vous nous demandez de voter quelque chose qui est interdit pour l'instant, en fait.

Mme Florence BERTHOUT : Non, la réalité est que, selon que l'on considère qu'il s'agit ou non de sécurité, nous pouvons utiliser ou non les IIL.

Mme Marine ROSSET : Donc, vous pourriez utiliser les IIL pour la place Monge, mais pas pour le reste.

Mme Florence BERTHOUT : Pas pour le reste. On ne peut les utiliser que si cela est appréhendé comme une question de sécurité, pas comme de l'embellissement des tours d'arbres.

Mme Marine ROSSET : Je souhaite juste rappeler que cette enveloppe souplesse vient de la territorialisation. Elle vient donc du souhait de la Ville de laisser davantage la main aux maires d'arrondissement. Le PIM, le projet d'investissement, est à venir, comme vous le savez, Madame BERTHOUT, et il n'y a pas d'argent magique. Nous n'allons donc pas vous empêcher de voter ce vœu, mais nous n'allons pas prendre part au vote et nous vous laissons en responsabilité négocier ce dont vous avez besoin pour remettre en état les pieds d'arbres nécessaires. Il serait intéressant d'avoir effectivement un recensement de ces pieds d'arbres.

Mme Florence BERTHOUT : Nous sommes professionnels, donc nous l'avons fait depuis de très longs mois.

Mme Marine ROSSET : Très bien.

Mme Florence BERTHOUT : Je répète que nous n'avons pas le droit, avec l'enveloppe souplesse, de faire les pieds d'arbres de la place Monge.

Mme Marine ROSSET : De plus, le code des collectivités territoriales ne permet pas d'utiliser les IIL pour cela.

Mme Florence BERTHOUT : Non, ce n'est pas du tout le code. Il faut acter le fait qu'il s'agit d'un sujet de sécurité et non d'embellissement. Si on l'acte, on a le droit de le faire sans détourner la loi. Et aujourd'hui, quand une personne par semaine tombe, je pense que l'on

peut considérer que les tours d'arbres de la place Monge sont une question de sécurité. Cela serait difficile de refaire l'intégralité de la place Monge, comme on l'a fait pour le marché Port-Royal. Je comprends que vous ne prenez pas part au vote, que vous vous abstenez.

M. Irénée FRÉROT : Oui, je ne comprends pas du tout votre explication. Je comprends qu'il y a un problème de sécurité place Monge. S'il y a un problème de sécurité place Monge, vous n'avez pas besoin d'un vœu. Et dans le vœu, il est uniquement question d'embellissement, non de sécurité. Il y a quelque chose qui est très embrouillé et je ne souhaite pas prendre part au vote.

Mme Florence BERTHOUT : Et bien, ne prenez pas part au vote. En tout cas, c'est très clair. Je répète que nous ne pouvons pas faire des tours d'arbres aujourd'hui sur des IIL si nous n'actons pas le fait qu'il s'agit d'une question de sécurité. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Peut-être qu'il y a un alinéa qui n'est pas d'une clarté absolue. Le directeur de la voirie, lui, a parfaitement compris le sujet.

Mme Marine ROSSET : Nous ne vous empêchons de rien, nous ne prenons pas part au vote.

Le V052026050 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 3

17 - V052026051 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, VISANT À RENFORCER LA TRANSPARENCE DE PARIS COMMERCE SUR LA VACANCE DES LOCAUX COMMERCIAUX DANS LE 5E ARRONDISSEMENT ET À FAVORISER LEUR COMMERCIALISATION RAPIDE

Mme Aurore MURAT : J'ai l'honneur de vous présenter un vœu concernant la vacance de plusieurs locaux commerciaux dans le 5e arrondissement, qui ont tous un point commun : ils sont gérés par le groupement d'intérêt économique Paris Commerce. Ce sujet nous préoccupe particulièrement. Depuis de nombreuses années, Madame la Maire, je peux en attester, vous êtes pleinement mobilisée pour défendre la vitalité commerciale de notre arrondissement. Pourtant, aujourd'hui, cette attractivité est fragilisée par une situation difficilement compréhensible. Nous faisons face à des locaux qui demeurent vacants, non faute de candidats, mais parce que des travaux s'éternisent et empêchent leur commercialisation. À chaque fois, l'administration nous explique qu'il existe des raisons, que tout est justifié. Mais sur le terrain, le constat est tout autre. Aujourd'hui, treize locaux commerciaux gérés par le GIE Paris Commerce sont vacants dans le 5e arrondissement. Je pense notamment au 45, rue Lacépède ou encore au 281, rue Saint-Jacques, mais je pourrais vous en citer plusieurs autres. Des vitrines restent fermées pendant des mois, parfois des années. Cette situation nuit à l'attractivité de nos rues, fragilise la dynamique commerciale et donne un sentiment d'abandon préjudiciable à la vie de quartier. Pourtant, je rencontre régulièrement des commerçants, des artisans, des entrepreneurs, qui souhaitent s'installer dans le 5e arrondissement, développer leur activité ou ouvrir un nouveau commerce. Ces locaux pourraient leur offrir cette opportunité. Force est de constater que nous sommes confrontés à une administration qui peine à s'adapter aux réalités économiques. Alors que nous devons tout faire pour favoriser l'installation de nouveaux commerces et soutenir le dynamisme de nos quartiers, ces locaux demeurent vacants. Par ce vœu, nous tendons la main au GIE Paris Commerce. Une main tendue, mais une main exigeante. Nous demandons que les travaux nécessaires soient engagés dans des délais raisonnables afin que ces locaux puissent enfin être proposés à la location, et que la mairie du 5e bénéficie d'une information transparente sur l'avancement de ces opérations.

J'appelle donc l'ensemble de notre conseil municipal à soutenir ce vœu transpartisan en faveur du commerce de proximité, de l'attractivité de notre arrondissement et de la vitalité de nos quartiers.

Mme Florence BERTHOUT : Je peux vous donner quelques exemples de locaux qui ne sont pas commercialisés, non parce qu'il n'y aurait pas de repreneurs, mais parce que les travaux n'ont pas été faits : 159 rue Saint-Jacques, 28 rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 45 rue Lacépède, 98 rue Mouffetard, 21 rue Galande, et cetera. Tant que les travaux ne sont pas faits, évidemment, cela ne peut pas être commercialisé. N'importe quelle agence immobilière le sait. Cela représente un énorme problème pour nous.

Mme Marine ROSSET : Merci pour ces explications. Pour que ce soit clair pour tout le monde, quand vous parlez de Paris Commerce, vous parlez à la fois de la SEM Paris Commerce et du GIE Paris Commerce. Là où vous avez des difficultés de communication et une difficulté à pouvoir enclencher les travaux sur ces locaux qui sont vacants, c'est avec le GIE. Ce n'est pas avec la SEM Paris Commerce. Est-ce que nous sommes d'accord avec cela ? Excusez-moi, mais ce n'est pas tout à fait les mêmes responsabilités ni les mêmes raisons. En fait, la SEM Paris Commerce a vingt-sept locaux dans le 5e arrondissement. Elle a fait un travail formidable vis-à-vis des librairies, avec le process de Paris Vital Quartier, et cetera, et vous ne le mentionnez pas dans votre vœu. On peut attaquer les outils qui font des choses de façon systématique, ne pas s'occuper du boulevard Saint-Michel et des locaux en rez-de-chaussée qui appartiennent au privé, ne pas prendre position sur l'encadrement des baux commerciaux, et cetera. Mais je vous demande une précision. Si c'est le GIE Paris Commerce, je vous rejoins parce que j'ai une difficulté aussi à communiquer avec eux. Mais s'il s'agit de noyer tout le monde en tapant sur le SEM Paris Commerce, on mélange tout et je ne peux pas prendre part à ce vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Écoutez, nous allons arrêter l'exercice d'hypocrisie. La réalité est que cela fonctionnerait peut-être mieux s'il y en avait un seul. On ne va pas, à chaque fois qu'il y a des problèmes, dire qu'il aurait fallu faire un historique pour rappeler que la SEM a été formidable sur les librairies. Je l'ai dit à d'innombrables reprises. J'ai juste dit qu'il y avait un problème sur les loyers pratiqués. Je crois que notre collègue Jean-Paul COLLET veut y revenir. Si nous voulons avancer, il ne faut pas mettre un grand mouchoir à carreaux sur les problèmes. La SEM a fait un travail formidable en son temps avec les librairies, parce qu'on a maintenant beaucoup de difficultés avec les loyers. Vous pouvez considérer que ces difficultés n'existent pas, mais je vois toutes les semaines des librairies pour lesquelles les loyers ont augmenté d'une manière absolument extravagante. C'est un sujet. Mais là, je vous parle de la commercialisation. Je suis d'accord, il ne faut pas confondre deux métiers différents, deux modes d'action différents. Évidemment, ici, c'est prioritairement le GIE qui est concerné.

M. Jean-Paul COLLET : Vous allez trouver que je suis un peu obsessionnel, que c'est un peu pathologique, mais j'aimerais encore parler des librairies et de leur économie. Je comprends très bien ces arguties concernant les deux structures. Il y a eu beaucoup de mesures en faveur des librairies, effectivement, il y a longtemps maintenant et j'en ai bénéficié. Maintenant, le temps est passé et les arguments économiques ne sont absolument plus valables. Je me permets de vous lire une lettre que j'ai reçue concernant une librairie qui est rue Daubenton et qui appartient à la Ville de Paris, peu importe sous quelle forme.

M. Jean-Paul COLLET : Pas du tout. C'est absolument complémentaire. Je ne vous permets pas de dire cela. Vous m'avez suffisamment critiqué la dernière fois pour que je puisse parler à mon tour. Nous sommes dans un régime démocratique et laissez-moi au moins formuler quelque chose. Je vous lis la lettre de cette libraire.
« Mon activité a commencé le 23 septembre dernier et mon comptable m'alerte chaque mois sur le prix des loyers qui pèse énormément sur mes charges. Je peine à payer le loyer et ne

peux, en l'état, pas me dégager de salaire alors que mes droits au chômage prendront fin en août. J'arrive encore à payer le loyer, mais les mois de juillet et août ne seront pas assez forts pour me permettre de suivre la cadence.
Deuxième point, le local fait un peu plus de 120 mètres carrés, mais les 55 mètres carrés du sous-sol ne sont pas exploitables, car trop humides. Il y a donc presque la moitié du local que je paye, mais que je ne peux pas utiliser, sauf pour faire la vaisselle. Le sous-sol avait été refait complètement à neuf (peinture), et je ne pouvais pas m'imaginer qu'il était si humide. Deux mois après l'ouverture, j'ai eu un dégât des eaux sur lequel Paris Commerce n'est pas intervenu, n'a pas répondu à mes nombreux mails. Je me suis débrouillée avec le propriétaire. »
J'abrège. Cette personne paye 4 000 euros de loyer pour 69 mètres carrés. Est-ce qu'il y a une intervention possible par rapport à cela ?
Je veux revenir aussi à un commerce situé place Monge. Madame ROSSET, Monsieur FRÉROT, je vous ai rencontré plusieurs fois en dehors du Conseil d'arrondissement. J'ai attiré votre attention. Madame ROSSET, nous en avons même parlé le 18 juin dernier. J'ai fait un petit calcul concernant le local disponible rue Monge. Vous savez, ce beau local qui appartenait à un droguiste et qui fait 79 mètres carrés. Il est demandé 6 000 euros par mois. Il y a des frais de gestion par mois de 1,5 %, donc 1 080 euros. Je ne suis pas fort en arithmétique, mais c'est simplement une petite addition de niveau élémentaire : on arrive à 72 000 euros de loyer, et donc à 74 880 euros avec la taxe foncière. Je me suis permis de faire un petit calcul au cas où un libraire reprenait ce local, avec ce montant de loyer. Il faudrait au minimum, uniquement pour payer le loyer hors taxe, vendre 3 000 livres par mois avec une marge de 35 % basée sur un chiffre de 15 euros par livre. Pour pouvoir payer l'électricité, ensuite de nouveau 3 000 livres. Nous arrivons donc à 5 500 livres par mois. J'ai d'autre part fait le calcul de façon complètement différente, à l'inverse. À quel prix Paris Commerce ou vos différentes structures ont acquis ce local ? Je pense, vu l'état du marché, que l'on doit être à peu près à 100 000 euros. Les travaux qui ont été faits à l'intérieur ont permis d'avoir un local absolument magnifique. On doit être à peu près à 100 000 euros. Donc, on arrive à un total de 200 000 euros. Cela fait deux ans que ce local est vide. Il a perdu en deux ans 150 000 euros de loyer. Le contribuable a donc payé 450 000 euros pour un local vide. Est-ce qu'il ne serait pas préférable de diminuer le loyer ? Je vais prendre deux autres exemples et je vais en terminer là. Quand j'ai cédé il y a deux ans ma librairie La Petite boucherie, qui est devenue Le Petit Ruisseau, elle était à 2 800 euros de loyer pour moins de 70 mètres carrés. Elle est à 3 200 euros. Comment justifier cela ? J'attends des réponses par rapport à cela. Il est vrai que j'ai une pathologie, je vais revenir encore, je pense, au prochain conseil, toujours sur ces mêmes problématiques. Vous avez, la dernière fois au conseil municipal, à travers cette réunion, émis l'hypothèse que je n'avais pas été reconnaissant. Vous vous êtes fait le défendeur de l'encadrement des loyers. Que faites-vous dans l'encadrement des loyers des Paris Commerce ? Vous ne faites rien. C'est toujours au même stade depuis des années et je trouve cela absolument déplorable. Les loyers sont trop importants, les librairies sont en train de sombrer partout. Même Gibert s'écroule, tout s'écroule. L'économie du livre est particulièrement désastreuse à l'heure actuelle. Et que fait Paris Commerce par rapport à cela ? Depuis que je suis là, rien.

Mme Marine ROSSET : Ce que je dis n'est pas des arguties. Je partage évidemment votre constat. Vous nous avez donc interpellés le 18 juin. J'ai envoyé un mail à ce sujet sur le local. Je ne reste pas sourde à ce que vous dites, mais nous n'allons pas, à mon avis, résoudre ici, en conseil d'arrondissement, la question des librairies. Bien sûr qu'il faut en parler. Il y a eu sur ce sujet le vœu que nous avons voté avec vous la dernière fois et un vœu de l'exécutif. Les choses vont donc avancer. Vous pouvez aller demander à Monsieur Sitbon et à Madame Vizioz-Brami si je ne leur parle pas absolument toutes les semaines de ces sujets. Essayons d'avancer ensemble et ne me renvoyez pas le fait que ce soit des arguties. Ce que je dis, c'est qu'il faut être précis dans les vœux si vous voulez que l'on travaille ensemble. Si vous voulez que nous ne travaillions pas ensemble, que nous votions contre ou que nous nous abstenions, allez-y. Je vous propose une démarche constructive.

Mme Florence BERTHOUT : Non, attendez, Marine ROSSET. Nous n'allons pas repartir sur les librairies. Vous avez demandé si c'était le GIE. C'est vous qui avez évoqué le cas des

librairies que nous n'évoquions pas. Vous voulez les évoquer quand cela vous arrange, mais quand cela ne vous arrange pas, vous ne voulez plus qu'on en parle.

Mme Marine ROSSET : Non, j'ai parlé de Vital Quartier, qui ne comprend pas que des librairies par ailleurs, et de la SEM Paris Commerce.

Mme Florence BERTHOUT : Dans notre quartier, Vital Quartier, c'est essentiellement les librairies. Je propose de revenir au vœu et strictement au vœu. Vous m'avez demandé si c'était le GIE, je vous ai dit oui. Après, vous êtes partie sur le sujet des librairies, donc nous revenons sur le vœu. Ne mélangeons effectivement pas tout, même si c'est un sujet absolument majeur. Je vous ai expliqué pourquoi c'était vide aujourd'hui. Dans la quasi-totalité des cas, c'est parce que les travaux ne sont pas faits. Je demande à ce qu'ils soient faits. Et le vœu du Conseil de Paris auquel vous faites allusion est une vaste fumisterie, puisqu'il n'a repris aucun des éléments du vœu que nous avons adopté. D'ailleurs, la proposition phare était de faire une commission. Quand on veut carafer un sujet, on propose de faire une commission. Je veux bien travailler dans l'intérêt de l'arrondissement, mais à condition qu'on ne se fiche pas de nous. Ce n'est pas en faisant une commission que l'on règle un sujet. Donc, sur cette affaire des locaux vacants, il y a la question des locaux et du loyer. Nous avons bien parlé des locaux vacants. Nous n'avons pas évoqué les loyers, nous étions vraiment sur la vacance des locaux. C'est clair, factuel et vous pouvez le vérifier. Les travaux ne sont pas faits. Pourquoi ? Il y a toujours d'innombrables raisons. Je crois que Pierre Casanova voulait intervenir. Ensuite, nous passerons au vote.

M. Pierre CASANOVA : J'ai trouvé le vœu assez pragmatique, évitant les discours incriminants. Demander à ce GIE de faire les travaux plus rapides, au fond, est notre travail d'élus de tous bords. Ce n'est pas malsain ni spectaculaire que d'utiliser notre mandat pour faire en sorte qu'ils aient des délais plus proches de ce qu'on voit dans la vie normale, c'est-à-dire les délais qui existent quand on n'est pas sous la férule de l'administration.

Mme Marine ROSSET : Mais Pierre, ce n'est pas présenté comme cela. Sois honnête.

Mme Florence BERTHOUT : C'est la première fois que l'on nous fait ça. Il faudrait peut-être que l'on fasse écrire les vœux par notre opposition. Le vœu dit très clairement que les travaux ne sont pas faits. Je ne sais pas sous quelle forme il faut l'écrire. Peut-être que ce n'est pas grave. Je vous vois sourire. Vous irez dire cela à ceux qui ont du mal à trouver des locaux, qui plus est à des loyers à peu près corrects. Je vous propose que l'on passe au vote. Vous savez, nous sommes dans les choses pragmatiques que nous demandent nos administrés. Je ne suis pas dans le fumeux. Il y a sans doute de grands débats théologiques qui peuvent être faits, mais nos administrés nous demandent que des locaux ne soient pas vides. Alors il y a ceux du boulevard Saint-Michel, mais ceux-là...

Mme Marine ROSSET : Madame la Maire, nous allons nous abstenir sur ce vœu. Il nous semble qu'il est extrêmement mal rédigé. Vous parlez à la fois de loyer, de différentes structures. Notre objectif n'est pas d'écrire des vœux à votre place, mais simplement de voter des écrits qui soient à peu près cohérents. Donc, nous allons nous abstenir. Effectivement, la demande du vœu est finalement d'avoir la communication des travaux.

Mme Florence BERTHOUT : Tout le monde a bien compris l'objet du vœu. La rédaction est à mon avis le prétexte pour ne pas le voter. En tout cas, je peux vous dire que, sur cette affaire, je ne vais pas lâcher, y compris au Conseil de Paris, parce que c'est en train de devenir un véritable scandale. Que ce soit le GIE ou la SEM, tout le monde s'en fiche. Nous voulons que la Ville de Paris fasse les travaux via son GIE et qu'après, on puisse louer, si possible à un prix qui ne défie pas l'entendement.

Le V052026051 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 3
NPPV : 0

18 - 2026 DLH 114 - LOCATION DE L'IMMEUBLE 12, RUE GUY-DE-LA-BROSSE (5E) À LA RIVP - BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Mme Anne BIRABEN : La DLH 114 porte sur la location d'un immeuble situé au 12, rue Guy-de-La-Brosse par la RIVP. Faisant exercice de son droit de préemption, la Ville de Paris a notifié le 29 avril 2026 sa décision d'acquérir l'immeuble 12, rue Guy-de-La-Brosse au prix de 6 630 000 euros en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux. L'immeuble, d'une superficie de 311 mètres carrés, se compose de deux bâtiments. Le bâtiment sur rue, élevé en R +2 plus combles, est à usage de bureaux et est séparé par une cour entièrement construite sur un niveau rez-de-chaussée et sous-sol du bâtiment sur cour élevé en R+3 plus combles, à usage d'habitation, comprenant quatre logements d'accueil en étage pour une surface d'environ 202 mètres carrés. L'ensemble totalise environ 906 mètres carrés, dont 182 mètres carrés en sous-sol.
Je vais être assez rapide pour vous dire que les loyers servant au calcul du taux de rendement correspondent au montant des loyers prévisionnels en année pleine figurant sur le compte de gestion. Au cas particulier, ce loyer s'élèverait à 113 948 000 euros pour une redevance capitalisée qui est envisagée de 1 850 000 euros pour un bail d'une durée de 70 ans. Je vois que la situation ne devient bénéficiaire qu'à la 75e année. Là où le bât blesse, c'est d'une part, évidemment, qu'il s'agit d'une redevance capitalisée, de loyers capitalisés, mais le coût des travaux et honoraires s'élève à 4 440 884 euros. Cela défie tous les montants de travaux par mètre carré. Je n'ai jamais vu cela. C'est totalement hors de proportion, hors de tout entendement. Pour ces deux raisons, je propose de voter contre cette délibération.

Mme Florence BERTHOUT : J'avoue que j'étais partie pour voter, parce que je n'avais pas vu le montant. J'ai fait un petit calcul. Nous sommes à 33 000 euros du mètre carré. C'est-à-dire que l'on fait quatorze logements qui ne seront pas des logements familiaux. Je voterai contre, mais je vous en donne la raison. Je me demande même si nous ne devrions pas leur dire de revoir la copie. Je n'ai rien contre le fait que l'on fasse du logement social ici, mais vous imaginez ce que cela va coûter pour faire uniquement de la restructuration alors que nous n'avons plus d'argent dans la caisse. Je laisse de côté les loyers capitalisés, parce que ce n'est pas si considérable que cela. Je vais faire un courrier au Maire de Paris.

M. Pierre CASANOVA : Si nous dépensons 33 000 euros du mètre carré, plutôt que de faire deux logements à 15 000, nous en faisons moins. C'est arithmétique. À budget égal, si nous concentrons ces constructions sur des choses excessivement chères, à la fin il y aura moins de logements sociaux. Quand on dit cela, je sens toujours un grand scepticisme. Mais comme l'argent n'est pas magique, à budget constant, il est plus intelligent de faire des logements à bon prix qu'en gâchant l'argent du contribuable.

Mme Florence BERTHOUT : J'étais partie pour voter pour parce que je n'avais pas vu le coût. 33 000 euros du mètre carré, je vote contre.

Mme Anne BIRABEN : Je voudrais juste ajouter qu'en moyenne, les travaux de rénovation coûtent entre 2 500 et 3 000 euros le mètre carré. Là, vous explosez les plafonds. C'est pour vous donner un ordre de proportion. C'est absolument exorbitant.

Mme Florence BERTHOUT : Je pense que cette affaire va terminer dans *Le Canard enchaîné.* Je suis au conseil d'administration de la RIVP et c'est le premier sujet que je vais aborder. On ne peut pas dépenser 33 000 euros le mètre carré. Je n'ai rien contre le fait de faire quatorze logements à la place de quatre, mais pas à 33 000 euros le mètre carré. Je pense que je vais alerter la directrice générale et le président de la RIVP, parce que ce n'est pas possible. Cela sera le premier sujet que je vais mettre à l'ordre du jour du deuxième conseil d'administration.

Mme Marine ROSSET : J'entends ce que vous dites. L'objet est l'acquisition. Nous sommes sur un montage d'acquisition. Sur les travaux, on peut effectivement écrire au maire, redemander de revoir la copie, et cetera. Mais vu l'état des logements, qui va se préoccuper de la rénovation ? Nous pouvons très bien voter pour cette acquisition et demander que le prix des travaux soit revu et que des explications soient fournies.

Mme Florence BERTHOUT : Cela voudrait dire que nous avons acheté un bâtiment impossible à transformer. Je n'en sais rien, mais je peux vous dire que la RIVP est intervenue pour des raisons patrimoniales rue Laplace, parce qu'un immeuble du XIX^{e} tombait en ruines. Cela n'atteignait pas les 33 000 euros du mètre carré. Donc je vote contre, parce que l'idée selon laquelle il faut acquérir puis, ensuite, voir comment payer les travaux me paraît mauvaise. Mais je vous laisse voter pour. C'est la démocratie.

M. Irénée FRÉROT : Je ne comprends pas comment vous arrivez à cette somme. Je vois un prix d'achat à six millions pour environ 600 mètres carrés. Cela fait à peu près 10 000 euros du mètre carré. Comment arrivez-vous à vos 33 000 ?

Mme Florence BERTHOUT : Les trois quarts sont des bureaux. Donc c'est quand même pas mal, 8 000 euros le mètre carré.

M. Irénée FRÉROT : J'ai seulement compté les logements. Cela baisserait si je rajoutais la surface commerciale. Vous rajoutez les travaux, soit quatre millions. Ajouter quatre millions aux six millions fait moins que doubler la somme. Je ne comprends pas votre calcul, mais il faudrait que je me replonge dans le détail des chiffres.

Mme Marine ROSSET : Ce sont dix millions divisés par 906 mètres carrés.

M. Irénée FRÉROT : Oui. S'il y a dix millions divisés par 900 mètres carrés, nous sommes autour de 10 000 ou 11 000. On peut considérer que c'est trop, mais ce n'est pas 30 000.

Mme Marine ROSSET : Le coût des travaux est à quatre millions. Nous sommes d'accord avec cela ? Il faut ajouter le coût d'achat de l'immeuble qui est à six millions. Cela fait dix millions. Divisé par le nombre de mètres carrés, soit 906, cela ne fait pas 33 000.

Mme Anne BIRABEN : Les 906 mètres carrés comprennent les sous-sols.

M. Irénée FRÉROT : Dix millions divisés par 600, cela ferait encore 13 000 ou 14 000. Il y a donc un problème de calcul. Je pense que nous sommes au maximum à 15 000 euros.

Mme Florence BERTHOUT : Je comprends que vous votez pour ? C'est formidable. Je ne savais pas que, dans le coût du mètre carré, nous mettions les couloirs lors de l'achat d'un appartement.

Mme Marine ROSSET : Votre calcul est faux. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

La 2026 DLH 114 est rejetée à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 3
Contre : 10
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Marine ROSSET : Nous sommes à 15 000 euros du mètre carré.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne sais pas comment vous avez calculé. Je ne vous prendrai pas comme agent immobilier, chère Marine. Nous passons au prochain vœu. Nous n'allons pas ressortir les calculettes. Je pense que vous comptez même le trottoir. Avançons.

Mme Marine ROSSET : Madame la Maire, arrêtez. Je veux bien avancer, mais arrêtez de dire n'importe quoi. Je n'ai pas conclu.

Mme Florence BERTHOUT : Suspension de séance. On ne peut pas parler comme cela.

La séance est suspendue.

Mme Lucie JEANNEAU : Je veux juste poser une question d'ordre général. Tout le monde peut faire des erreurs, nous aussi. Là, manifestement, il y en a une. Quand on divise par les mètres carrés, on ne peut pas arriver à 33 000. Ce n'est pas un problème en soi de dire que, peut-être, on s'est trompé. C'est tout ce que nous nous bornons à dire.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez le droit de ne pas être d'accord, mais vous comptez des choses qui n'ont pas à être comptées.

Mme Lucie JEANNEAU : Mais je sais parfaitement comment on compte les surfaces, je suis architecte quand même.

Mme Marine ROSSET : Madame BERTHOUT, j'ai compté quarante-six fois quatorze, comme vous l'avez suggéré.

Mme Florence BERTHOUT : Nous mettrons cela sur le compte de la chaleur. Nous n'allons pas faire des conseils où on a des leçons de choses de l'opposition pour nous expliquer comment il faut écrire les vœux. Cela n'est pas possible. Moi, je ne vous explique pas comment il faut écrire vos vœux. On peut tout à fait ne pas être d'accord.

19 - V052026052 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, VISANT À EMBELLIR ET VÉGÉTALISER EN PLEINE TERRE LA PLACE DU PANTHÉON

Mme Florence BERTHOUT : Ce vœu vise à relancer la réflexion sur l'embellissement de la place du Panthéon, qui est totalement à l'arrêt. Il y a eu de nombreux échanges avec le cabinet du Maire sur la nécessité de relancer les aménagements de la place du Panthéon. Je n'ai pas d'avis arrêté sur le sujet. Je crois que la Ville souhaiterait d'ailleurs aussi que l'on puisse avancer pour voir s'il est possible ou non de faire des plantations pleine terre, parce que les jardinières se portent très mal, que les arbres meurent les uns après les autres, puisque les variétés mises ne sont pas faites pour des jardinières, ou au moins que l'on réfléchisse à d'autres jardinières et que l'on puisse échanger avec la DRAC sur le mobilier urbain. Il s'agit donc plus d'un vœu d'appel qu'autre chose, pour que l'on puisse se remettre au travail, parce que le moins que l'on puisse dire est que cette place ne donne pas satisfaction. J'aurais aimé que la place puisse faire partie des opérations prioritaires de transformation des grandes places parisiennes sous cette mandature, puisqu'elle n'y a pas été mise. Il faut une réflexion sur les plantations et une réflexion sur le mobilier urbain, sans forcément tout refaire. Voilà l'objet de ce vœu qui est, somme toute, assez modeste.

M. Irénée FRÉROT : A priori, nous sommes tout à fait favorables à aller plus loin dans la transformation de la place du Panthéon, pour sa végétalisation notamment. Ce sont des choses que nous portons depuis très longtemps, qui faisaient aussi partie de notre programme. Nous pensons qu'il faut aller aussi plus loin dans le quartier et, dans le prolongement, végétaliser autant que possible la rue Soufflot. Nous aimerions vous proposer d'ajouter cette demande dans le vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne l'ajouterai pas, parce qu'il y a déjà une opposition formelle de la DRAC et que nous avons déjà essayé avec le précédent cabinet. Donc, je sais que si nous mettons cela, nous n'allons pas pouvoir avancer avec la DRAC. C'est comme ce qui s'est passé sur le boulevard de l'Opéra. Il y a une opposition totale, mais vous referez

pourtant un vœu. Même sur la végétalisation, il va falloir que nous nous battions, parce que, pour le moment, ils sont tout à fait hostiles à la plantation pleine terre. Peut-être arriverons-nous à rediscuter à un moment donné.

Mme Anne BIRABEN : Il y a un principe des ABF et de la DRAC qui est de ne pas obstruer la vue sur les monuments historiques. Ce qui vaut sur l'Opéra vaut aussi sur le Panthéon. À partir du moment où l'on met des arbres, évidemment, on cache la perspective. Or, la ville de Paris s'est construite ainsi, sur des carrefours qui donnent sur des ronds-points sur lesquels il y a des monuments. C'est une identité patrimoniale très forte de Paris très forte qu'on ne peut détruire. Végétaliser la place me semble possible, mais avec un projet qui ne peut pas être fait par des services. Cela doit évidemment passer par les architectes des Bâtiments de France et des monuments historiques.
Je me tourne pour expliquer le tableau derrière moi, sur lequel il y a des arbres rue Soufflot. Je pense qu'il s'agit d'une vue du peintre, parce que, comme vous voyez de l'autre côté, il y a une façon de construire les tableaux qui nécessite de contrebalancer les arbres du jardin du Luxembourg et d'équilibrer ces deux peintures. Voilà mon explication.

Mme Florence BERTHOUT : Ces arbres n'y étaient pas, puisque nous avons des photos où ils n'apparaissent pas.

Mme Marine ROSSET : Évidemment, nous sommes favorables à ce vœu et nous nous réjouissons que depuis 2015, du chemin ait été fait par Madame la Maire. Nous tenons notamment à ce que la place des étudiants soit toujours assurée dans le futur aménagement de la place. À propos de la pleine terre, pour répondre et réagir à ce que Madame BIRABEN vient de dire, nous avons des cartes postales de la rue Soufflot, notamment pour la panthéonisation de Jean Jaurès, où il y a des arbres. Il n'y avait à l'époque évidemment pas de parkings et d'aménagements, mais il y a des endroits où l'on pourrait, techniquement, en termes de réseaux, planter des arbres. Et puis, il me semble qu'il faut quand même que les ABF, au vu du changement climatique que nous sommes en train de vivre, puissent changer, avancer, amender leur position, parce que je crains qu'à terme, il n'y ait absolument plus personne pour profiter des perspectives de la rue Soufflot et du Panthéon. Ce serait vraiment dommage que ce ne soit plus habitable, que l'on ne puisse plus s'y rendre, et il faut que l'on arrive à faire bouger la position des ABF.

Mme Lucie JEANNEAU : J'ajouterais que les bacs avaient été vus comme une étape d'expérimentation pour démontrer aux ABF que la perspective n'était pas bouchée avec ces arbres. Les mettre en pleine terre les descend d'autant de hauteur. Évidemment, la hauteur et la vision de la perspective dépendront de l'espèce d'arbre choisie.

Mme Florence BERTHOUT : Mais là, il n'est pas question de la perspective, puisque les bacs sont derrière.

Mme Lucie JEANNEAU : Il y a des vues aussi sur l'église.

Le V052026052 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. L'idée est un peu de pouvoir avancer, sachant qu'ils sont toujours bloqués sur la plantation pleine terre. Je suis pragmatique et il faut bien que l'on arrive à trouver une solution entre la Ville, qui voulait des plantations pleine terre derrière, et les ABF, qui n'en veulent absolument pas.

20 - V052026053 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, VISANT À ANNULER LE PROJET D'INSTALLATION D'ANTENNES AU 32 RUE POLIVEAU ET DE RENDRE L'AVIS DES MAIRES D'ARRONDISSEMENT CONFORME EN MATIÈRE D'INSTALLATION D'ANTENNES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Benjamin ISARE : Ce vœu, pour ceux qui ont suivi la précédente mandature, fait suite à une intervention que nous avions eue, notamment portée par un collectif de riverains de la rue Poliveau, au 32 rue Poliveau, un ensemble Paris Habitat pour lequel une demande d'installation d'antennes 5G avait été soumise à la mairie du 5e. Celle-ci avait donné un avis défavorable. Les riverains avaient été vaguement sollicités, via une invitation que personne n'avait vraiment reçue, pour donner leur avis. Par conséquent, le bailleur social avait estimé que la consultation auprès des locataires avait été faite, mais n'avait recueilli que deux ou trois avis.
Suite à l'avancée de cette installation d'antennes-relais, un collectif de riverains s'est monté et une pétition citoyenne a recueilli 800 signatures, montrant l'opposition à l'installation de cette antenne-relais qui se trouve dans un secteur qui bénéficie déjà d'une couverture mobile effective. Surtout, cette antenne est installée à proximité immédiate d'établissements accueillant des enfants.
Ce vœu demande de revenir sur le projet d'installation de ces six antennes-relais sur le toit de l'immeuble du 32 rue Poliveau, porté par SFR. Il demande aussi, pour éviter d'avoir ces mésaventures, que nous puissions envisager la révision de la charte de téléphonie mobile, notamment afin de rendre l'avis de la mairie d'arrondissement conforme en matière d'installation, et que ce ne soit pas seulement un avis consultatif comme c'est actuellement le cas. Je propose de voter favorablement pour ce vœu avec ces deux points : arrêt de l'installation des six antennes et évolution de la charte de téléphonie mobile.

M. Irénée FRÉROT : Je suis tout à fait d'accord avec le premier attendu sur le fait de ne pas déployer ces antennes de 5G, parce que je suis contre le déploiement de la 5G en général. Je trouve que cela contribue à susciter de nouveaux usages du numérique, des gadgets connectés dont nous n'avons fondamentalement pas besoin, avec un impact environnemental qui n'est absolument pas négligeable. Je suis pour un usage raisonné des techniques. La 5G, pour moi, ce sont des gadgets superflus, des frigos connectés, des choses comme cela. Je ne vais pas parler de la 4G ni de la 3G qui marchent très bien. Nous n'avons pas besoin d'aller au-delà. Le développement technique est une question de curseur. La 5G est complètement superflue. Je suis donc tout à fait d'accord pour que cette nouvelle antenne ne soit pas déployée. J'aimerais vous proposer d'ajouter un considérant sur les impacts environnementaux du numérique, qui dirait que l'augmentation de la consommation d'énergie qui vient avec le déploiement de la 5G est en contradiction avec les objectifs de sobriété et de transition écologique.
En revanche, le deuxième attendu est de nature différente, c'est-à-dire qu'il est plus systématique sur l'avis des maires d'arrondissement qui serait contraignant sur tout ce qui concerne l'installation d'antennes et la téléphonie mobile, et cela va au-delà de la 5G. J'ai l'impression que ce sont deux vœux différents, qui viennent du même sujet, mais je serais favorable à les séparer. Je suis d'accord de voter avec vous le premier attendu, mais je suis plus embêté sur le deuxième parce que je suis, contrairement à ce qu'a dit Monsieur Casanova, pas du tout contre le développement de la téléphonie en général.

Mme Marine ROSSET : Je crois que nous partageons tous l'idée d'un principe de protection des habitantes et des habitants, tel que cela est sous-entendu dans un des considérants. Le sujet est national, puisque le Conseil d'État a refusé d'empêcher l'installation d'antennes-relais sur les bâtiments publics, écoles, crèches, et cetera. Si nous voulions vraiment agir, il faudrait agir et interpeller aussi à ce niveau.
Je vais revenir au 32 rue Poliveau. Je partage avec Benjamin le constat que la concertation et l'information ont été quasiment nulles. Ma proposition n'est pas de réécrire votre vœu. Quand il y a eu l'exposition en Conseil de quartier, nous avons vu une contestation très forte de ces mesures et cela me semble intéressant de pouvoir demander à ce que des mesures

soient à nouveau réalisées sur la crèche, sur l'EHPAD qui n'était pas occupé à l'époque et qui va l'être à terme. Nous demandons un moratoire pour l'installation de ces antennes.

Mme Florence BERTHOUT : Je tiens beaucoup à ce que nous révisions la charte.

Mme Marine ROSSET : La Ville de Paris est une des rares villes à avoir une charte, qui est plutôt protectrice. Ma crainte est que nous aboutissions à une inégalité sur l'ensemble du territoire parisien et que nous ayons des arrondissements où seraient présentes toutes les antennes et des arrondissements où il n'y en aurait absolument pas. Je caricature, mais vous comprenez. Cela me semble normal que ce soit à l'échelon du territoire parisien que ce soit partagé, et que ce soit cet échelon qui tranche.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais revenir sur la charte. Dans la charte est inscrit le nombre de mètres qu'il doit y avoir entre une antenne-relais et des crèches. Ce n'est absolument pas inégalitaire, c'est même un principe d'équité qui est lié aux écoles, aux crèches et aux EHPAD. Il est inscrit dans la charte qu'il n'est pas possible de mettre d'antenne à proximité, mais cela n'est aujourd'hui pas respecté. Je souhaite donc que nous puissions envisager la révision de la charte, parce que cela permettrait justement de jouer l'équité pour tout le monde. Et cela me paraît très important de réviser la charte, dans un sens dont nous devrons discuter. La charte ne dit pas qu'il faut préserver les immeubles haussmanniens ou autres, ce n'est pas du tout cela. Elle avait pour fonction initiale de protéger prioritairement les lieux où il y a de l'accueil petite enfance, des écoles, des résidences seniors, et cetera.

Mme Florence BERTHOUT : Tout à fait, on peut être dessous et recevoir beaucoup moins d'ondes. Mais on conjuguait les deux. Cela me paraît important de la réviser, peut-être aussi pour tenir compte de ce que vous venez de dire, sans préjuger de ce que l'on y met ou non.

M. Benjamin ISARE : Surtout que la charte avait dû être établie à l'époque où la 5G n'était pas encore ou peu déployée. Cela serait intéressant de pouvoir la réviser en tenant compte de ce dispositif de 5G qui est peut-être beaucoup plus impactant sur les publics fragiles.

M. Irénée FRÉROT : Encore une fois, vous dites que nous pourrions la réviser sans préjuger, mais, dans le vœu, vous écrivez de la réviser « afin de rendre l'avis des maires contraignant ».

Mme Florence BERTHOUT : Je suis prête à supprimer cette partie.

M. Irénée FRÉROT : Alors, dans ce cas, je suis d'accord de voter pour, avec vous.

Mme Florence BERTHOUT : Il faut écrire « afin d'envisager la révision en y associant les maires ». Et je supprime l'avis conforme. D'accord ?

M. Irénée FRÉROT : Et si vous êtes d'accord, j'aimerais que nous rajoutions un considérant sur les impacts environnementaux du numérique qui sont documentés et sur le fait que le déploiement de la 5G conduit à augmenter la consommation d'énergie.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne me rentrerai pas dans ces considérations parce qu'elles ne sont pas partagées par tout le monde.

M. Irénée FRÉROT : Même si vous ne le faites pas, je voterai pour, parce que je souhaite stopper le développement. Mais je pense tout de même que c'est un aspect très important.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne mettrai pas cela.

M. Irénée FRÉROT : Je reviendrai dessus.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis prête à intégrer votre amendement pour que nous ne mettions pas l'avis favorable en associant les maires d'arrondissement, mais je ne prends pas votre considérant qui me gêne un peu.

M. Irénée FRÉROT : Ce n'est pas une question de croyance. C'est factuel. Après, on peut dire que l'on s'en fiche, mais ce n'est pas une question de croyance.

M. Benjamin ISARE : Est-ce d'accord avec cette modification où nous demandons la révision de la charte de téléphonie mobile en associant les mairies d'arrondissement pour la deuxième demande ?

Mme Marine ROSSET : Pour le moment, c'est un avis consultatif, c'est ça ?

M. Benjamin ISARE : Oui.

Mme Florence BERTHOUT : Nous ne touchons pas à l'avis. Nous sommes juste sur la révision de la charte, en associant les maires.

Mme Marine ROSSET : La proposition que je vous ai faite est de surseoir et de redemander les mesures qui n'étaient pas satisfaisantes quand elles ont été réalisées. Il y a eu effectivement de nouvelles données, comme l'EHPAD qui va rouvrir. Il faut demander une nouvelle concertation et de nouvelles mesures.

Mme Florence BERTHOUT : Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle concertation. Le sujet est de réviser la charte et de faire les mesures adéquates. La concertation a été faite par la Ville.

Mme Marine ROSSET : Il faut renouveler les mesures au 32 rue Poliveau, que vous soyez associée comme maire d'arrondissement, et que la décision soit prise à ce moment-là.

M. Benjamin ISARE : Vous souhaitez que cela soit fait sur la crèche et sur l'EHPAD ?

Mme Marine ROSSET : Oui. Il y a aussi Sœur-Rosalie.

Mme Florence BERTHOUT : En fait, l'idée est de refaire toutes les mesures sur les services publics environnants : écoles, crèches, résidences seniors, PMI, gymnases, en ajoutant des points de suspension.

Le V052026053 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

21 - V052026054 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA SITUATION DE LA CRÈCHE « TAMBOUR ET TROMPETTE »

Mme Florence BERTHOUT : Madame la première Adjointe va défendre le vœu sur la situation de la crèche Tambour et Trompette qui ne s'est pas vraiment améliorée et sur laquelle nous n'avons pas vraiment d'assurance.

Mme Corinne GABADOU : Considérant que la crèche Tambour et Trompette est actuellement gérée par la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, qui constituait un acteur majeur de la petite enfance parisienne, que dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire ouverte par le tribunal, un plan de cession totale des activités de la Fondation a été annoncé le 14 avril 2026, le vœu adopté par le conseil d'arrondissement du 4 mai a été de

trouver une solution permettant le maintien de la crèche Tambour et Trompette. La décision de la Ville de Paris de fermer la crèche Valette fragilise déjà fortement l'offre de structures de la petite enfance dans le 5e arrondissement et a un impact énorme dans cette partie de l'arrondissement. Alors que la crèche Valette a fermé soixante-douze berceaux, la crèche Tambour et Trompette est maintenant menacée de fermeture. Cela ne me fait pas sourire, Monsieur FRÉROT. Les familles sont en attente de places. On leur demande de faire des bébés sans possibilité d'accueil pour les enfants. Cela a ensuite une répercussion sur les écoles : il y a des fermetures de classes, parce qu'il n'y a plus de crèches. À la suite de la décision du tribunal de commerce du 15 juin 2026, la crèche Tambour et Trompette est restée sans repreneur. Le tribunal de commerce donne la possibilité aux repreneurs d'étendre ou de compléter leur offre jusqu'à fin septembre, ouvrant ainsi une fenêtre d'action de quelques semaines. Donc, sur proposition de Madame Florence BERTHOUT, nous demandons que la direction des familles et de la petite enfance étudie avec les repreneurs désignés la possibilité que les repreneurs désignés pour d'autres crèches puissent intégrer la crèche Tambour et Trompette à leur projet de reprise, ou à défaut que la Ville de Paris étudie la reprise de la crèche Tambour et Trompette.
Cela serait bien que la Ville de Paris se mobilise pour reprendre non seulement le personnel, qu'elle sera tentée peut-être de reprendre par manque de personnel, mais aussi qu'elle reprenne intégralement la crèche pour conserver une possibilité d'accueil pour les parents du 5e arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : Les repreneurs avaient jusqu'au 15 juin pour manifester leur candidature devant le tribunal de commerce, mais ils n'y ont pas mis Tambour et Trompette, comme ils n'y ont pas mis d'autres crèches. Par conséquent, il faut aujourd'hui évidemment autoriser les repreneurs à rajouter sur leurs propositions Tambour et Trompette, parce qu'ils peuvent, en théorie, ne pas le faire. Et, si cela ne fonctionne pas, que la Ville elle-même étudie la reprise de la crèche, parce qu'il n'y aura pas d'autre solution.

Mme Corinne GABADOU : Il y a un collectif de parents de la crèche Tambour et Trompette qui s'est monté et Marine ROSSET était dans la boucle. Ils demandent à ce que l'on fasse absolument le nécessaire pour éviter la fermeture.

Mme Marine ROSSET : Tout à fait, Corinne. J'ai répondu dans l'après-midi en disant que nous nous associerions à ce vœu, mais je laisse mes collègues en parler.

M. Irénée FRÉROT : Je souhaite juste préciser à Madame GABADOU que je ne souriais pas en raison de ses propos, puisque la situation nous préoccupe énormément. Elle a déjà été portée au Conseil de Paris et l'adjointe à la petite enfance y est tout à fait favorable et a commencé à y travailler. Je vais laisser Lucie JEANNEAU compléter sur le sujet.

Mme Lucie JEANNEAU : Bien entendu, nous voterons ce vœu. D'autant plus que l'adjointe Anne-Claire Boux s'est déjà exprimée en ce sens sur ce vœu et qu'il a l'air conforme à ce qui a été voté en Conseil de Paris. Nous en profitons pour remercier la directrice de la crèche Tambour et Trompette qui nous a écrit pour nous associer à ce vœu.

Le V052026054 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

22 - V052026055 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA PÉRENNITÉ DE L'ACCUEIL DES PATIENTS AU CMP ST-JACQUES, DANS LE 5E ARRONDISSEMENT

Mme Florence BERTHOUT : Je vais défendre maintenant un vœu sur la pérennité du CMP Saint-Jacques.

Mme Florence BERTHOUT : Pardon, je croyais que c'était moi. Je voulais déposer le même. Alors, je le voterai, vous avez bien compris.

Mme Marine ROSSET : Vous voyez que nous allons les écrire ensemble, finalement, ces vœux.

Mme Lucie JEANNEAU : Ce vœu est relatif à la pérennité de l'accueil des patients au CMP Saint-Jacques. Il est avant tout un appel à la transparence et à la vigilance. Le conseil du 5e s'est déjà prononcé à l'unanimité contre le projet de déplacement du CMP Saint-Jacques en 2024. Nous avions alors rappelé un principe simple : les soins psychiatriques doivent rester des soins de proximité accessibles à tous et toutes. Or, plusieurs éléments récents suscitent aujourd'hui de nouvelles inquiétudes : la réduction des horaires d'ouverture, le passage d'équipes techniques dans le centre lui-même, l'hypothèse de travaux et d'un transfert temporaire du service sans qu'aucune information claire n'ait été communiquée aux élus, aux professionnels du centre ou aux usagers. Nous ne contestons pas la nécessité de réaliser des travaux. Il y fait très chaud et il est envisagé d'installer une climatisation pour améliorer les conditions d'accueil ou le confort des locaux. En revanche, nous demandons que ces travaux ne servent pas de prétexte à une remise en cause de l'implantation du CMP dans le 5e, ni à en réduire les horaires d'ouverture. Dans un contexte où les besoins en santé mentale ne cessent d'augmenter, où d'autres structures, malheureusement, connaissent déjà des difficultés de fonctionnement à l'image du CAC Amado, dont nous avons parlé au dernier conseil d'arrondissement, il serait incompréhensible de fragiliser encore davantage l'offre de soins de proximité.
Ce vœu demande donc deux choses simples : que les élus soient pleinement informés des projets en cours, et que soit réaffirmé le maintien durable du CMP Saint-Jacques dans notre arrondissement afin de garantir un accès aux soins psychiatriques de proximité pour les habitantes et les habitants des 5e et 6e arrondissements.

Mme Florence BERTHOUT : Merci beaucoup. Je voterai bien évidemment ce vœu. Il m'a été juré que le CMP ne souhaitait pas partir, d'autant moins qu'ils souhaitent y accueillir un autre CMP d'un autre arrondissement qui, lui, fermerait. Ils m'ont promis qu'ils venaient me présenter à la rentrée de septembre les travaux qu'ils envisagent, qui, dans tous les cas, ne se feraient pas l'année prochaine, puisqu'il s'agit de très gros travaux de restructuration. Je suis très dubitative quant à ces travaux pour un certain nombre de raisons. D'abord, il paraît difficile de faire les travaux en site occupé. Pour éteindre les craintes que l'on pourrait avoir, ils sont à la recherche d'un lieu, impérativement dans le 5e. Ensuite, ils veulent recréer trente bureaux de consultation et, sans avoir vu le plan, cela me semble beaucoup. Il m'a été dit qu'il n'y aurait pas d'extension.

Mme Lucie JEANNEAU : Ce n'est pas possible.

Mme Florence BERTHOUT : Je vous dis ce que m'a dit l'architecte du GHU. Je lui ai fait la même réflexion que vous et il m'a dit que cela était possible. Je lui ai demandé un courrier sur le fait que le CMP restait et j'ai été rassurée sur ce point. En revanche, je ne suis pas rassurée par le fait d'en accueillir un autre. Je vous rappelle que les travaux du CMP de la rue de Lanneau seront faits en grande partie en site occupé, mais avec le local adjacent qui a été acheté. De plus, des consultations vont être accueillies en mairie.

Le V052026055 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

23 - V052026056 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'OUVERTURE DES COURS D'ÉCOLE AUX ENFANTS ET AUX FAMILLES HORS DU TEMPS SCOLAIRE

Mme Marine ROSSET : Il s'agit d'un vœu déjà défendu lors de la précédente mandature et je reviens un peu à la charge, surtout au vu des épisodes caniculaires que nous venons de vivre. Les cours d'école sont devenues des lieux très agréables, réorganisés, végétalisés, pensés comme des îlots de fraîcheur et de biodiversité. Et pourtant, en dehors du temps scolaire, elles restent le plus souvent fermées, alors même que notre arrondissement manque d'espaces extérieurs accessibles aux familles, de jeux pour les enfants, en particulier le week-end. Ailleurs dans la capitale, l'expérimentation de cours ouvertes a déjà fait ses preuves. Les familles s'en sont emparées, les enfants y trouvent un espace de jeux sécurisé, les habitants un lieu de rencontre et de convivialité. C'est aussi une manière très concrète de faire vivre les quartiers, de créer du lien entre les générations et de faire de l'école un véritable lieu de vie. Les épisodes de canicule ne vont plus être épisodiques, mais se multiplier, et il nous apparaît d'autant plus nécessaire d'ouvrir des cours végétalisées. Cela constituerait une mesure d'adaptation au changement climatique. Elles peuvent offrir des espaces de fraîcheur de proximité, particulièrement précieux pour les habitants les plus vulnérables ou ceux qui disposent d'appartements petits, comme c'est souvent le cas dans notre arrondissement.
Enfin, ce dispositif peut être enrichi aussi par les associations locales qui pourraient proposer, si elles le souhaitent, des animations culturelles, sportives ou éducatives. On sait que les associations sont aussi demandeuses de lieux et je dois dire qu'il me semble important que le 5e arrondissement rejoigne cette dynamique prise par d'autres arrondissements. Ce vœu est donc pragmatique et répond à des enjeux d'adaptation climatique et de qualité de vie très importants.

Mme Florence BERTHOUT : Merci. Je ne peux quand même pas vous laisser dire qu'il n'y a pas de végétalisation dans le 5e. Nous sommes entre le Jardin des Plantes, le Jardin du Luxembourg et le jardin du Val-de-Grâce, qui est pour l'heure fermé, mais qui va rouvrir dans un an. Beaucoup d'arrondissements voudraient pouvoir bénéficier de ces jardins. Il y a aussi d'autres jardins et des squares. Expliquer qu'il n'y a pas de verdure dans le 5e ne convient donc pas. Par ailleurs, quasiment toutes les écoles bénéficient de rues aux écoles et j'entends bien, avec l'appui de la Ville de Paris, continuer à végétaliser cet arrondissement.
Cela étant dit, quand il y a la canicule, hélas, toutes les cours oasis ne sont pas les îlots de fraîcheur que nous souhaiterions, parce que nous n'avons pas toujours pu planter des arbres. J'en ai fait l'expérience, y compris à Arbalète, où le sous-sol ne permettait pas d'en planter. Pour nuancer un peu, il faut dire que les cours oasis sont un dispositif formidable que j'ai immédiatement souhaité adopter, mais qu'elles ne sont pas toutes aussi fraîches que cela certains jours. La meilleure preuve est que nous avons annulé des fêtes d'école qui avaient lieu dans des cours oasis. Cela dit, je ne prendrai pas votre vœu et je vais demander au Conseil d'arrondissement de bien vouloir me suivre. J'y suis défavorable, non pour les raisons que vous avez indiquées, puisque je suis favorable à la végétalisation, mais simplement parce que toutes les directrices y sont hostiles dans le 5e arrondissement pour des raisons diverses, et je les comprends. Certaines m'ont écrit. Il y a des enjeux de sécurité. Sauf exception, on est obligé de passer dans l'école, dans des couloirs, et cetera, et il est impossible de protéger l'accès à des étages ou à d'autres salles sans un dispositif de sécurité adapté. Or, il n'y aura jamais trois ou quatre personnes pour empêcher d'aller dans les étages ou dans d'autres salles. De plus, elles ne sont pas assurées de retrouver le lundi matin les lieux en parfait état, c'est-à-dire propres, avec des tables, des chaises, des bancs qui n'auraient pas bougé. Pour ma part, j'y suis défavorable pour une troisième raison. Je ne souhaite pas, comme maire, que l'école, qui, pour moi, est un sanctuaire, puisse être ouverte à tout-va à des personnes qui ne sont ni élèves ni professeurs. Après le périscolaire, ce n'est pas la peine d'ouvrir les cours, où il y aura forcément plus d'enfants que d'adultes sans qu'ils soient complètement tous gardés. Je prédis des problèmes, parce que cela veut dire que l'on peut venir pour repérer. Je trouve cela assez dangereux. Mais de toute façon, il n'y a pas de

débat puisqu'aucune des directrices d'école ne le souhaite dans le 5e. Je travaille avec elles et je ne ferai rien qui ne soit en accord avec elles. Elles ne veulent pas, donc nous n'ouvrirons pas de cours dans le 5e arrondissement.

Mme Lucie JEANNEAU : Je comprends que les directrices s'inquiètent de la gestion, mais il n'est pas question qu'elles gèrent cela toutes seules. Il est question d'expérimenter, de trouver des adaptations, avec peut-être un portillon, une porte à un endroit qui permettrait l'accès. Nous ne demandons pas que cela soit fait sur toutes les écoles, mais au moins une expérimentation sur une. Il n'y a pas de raison que cela fonctionne dans les autres arrondissements pour les directrices, et que cela ne puisse pas être le cas dans le 5e. Nous n'avons pas une typologie d'écoles particulière qui fasse que cela ne puisse pas se faire.

Mme Florence BERTHOUT : Madame JEANNEAU, je connais les endroits où cela s'est fait. Ce sont des endroits où il n'y a pas de parc à proximité. Ici, nous avons des parcs. Quant à mettre des portillons, il a fallu attendre deux ans pour avoir des digicodes. Et les portillons ne vont absolument rien apporter. Nous avons des travaux urgents à faire, notamment pour lutter contre le réchauffement climatique, et nous n'avons pas d'argent pour faire des portillons. Encore une fois, les directrices ne le souhaitent pas, donc je ne le ferai pas, même à titre expérimental. Nous avons vraiment beaucoup malmené le personnel éducatif avec une mise en place un peu autoritaire du périscolaire alors qu'il aurait fallu coconstruire. Si l'on souhaite faire une expérimentation, je propose d'ouvrir la cour d'honneur. Cela ne me pose aucun problème. Elle est végétalisée, il y a un brumisateur, on rentre d'un côté, on sort de l'autre. On peut rentrer par la rue Clotaire. Je suis tout à fait favorable à faire cela, d'autant plus que nous avons une salle rafraîchie, la salle du souvenir. S'il faut un autre lieu, parce qu'il est vrai que c'est un peu minéral ici, je suis parfaitement partante pour faire cette expérience le samedi ou le dimanche, peut-être en neutralisant d'ailleurs la salle du souvenir. On peut la neutraliser, ne plus y faire des expositions quatre ou six mois dans l'année pendant les périodes qui sont les plus chaudes. Je n'ai aucune objection à cela.

Mme Marine ROSSET : Cela serait effectivement une bonne idée. Je crois que la mairie du 10e a ouvert la cour d'honneur sous la canicule. Je voulais nuancer. Mon sujet n'est pas de dire qu'il n'y a pas de jardin dans le 5e arrondissement. Une partie du nord de l'arrondissement est quand même assez dépourvue de squares et de jardins. Il y a des familles qui habitent rue Galande ou boulevard Saint-Germain qui n'ont pas de square ou de jardin à proximité.

Mme Corinne GABADOU : L'ancienne maire de Paris s'est baignée dans la Seine. C'est bien aussi, ils sont proches des quais de Seine.

Mme Marine ROSSET : C'est une demande que j'ai entendue, que je relaye. Il y a un petit square, effectivement : Saint-Séverin.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a Viviani, mais qui est petit.

Mme Marine ROSSET : Ce square est petit et, pour les enfants, le toboggan le dimanche matin est un peu le RER.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a Cluny aussi. On peut toujours faire plus, mais on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de jardins. Nous avons refait les jeux pour enfants à Cluny et c'est végétalisé. Je me suis battue pour que ce soit la Ville de Paris qui soit en l'espèce maître d'ouvrage, car il apparaissait que l'État allait être moins bon que la Ville pour cela. Et il y a la Seine juste en bas. Il y a le square Paul Langevin. Nous pouvons toujours faire mieux, mais nous ne pouvons pas dire que nous sommes dépourvus. Dans le 9e, ma collègue a ouvert une ou deux écoles, je crois. Mais, encore une fois, écoutons les directrices. Elles ne veulent pas. Certaines raisons sont peut-être moins audibles. L'une d'entre elles a dit que l'école était un sanctuaire, qu'elle souhaitait que cela reste un sanctuaire et que l'école ne peut plus être ouverte pour tout et n'importe quoi. Pourtant, elles ouvrent aussi à chaque fois qu'elles

le peuvent, pour une classe UPE2A ou pour les chorales, par exemple. Il faut tout de même respecter les uns et les autres. Nous n'ouvririons pas la caserne des pompiers sur Port-Royal. De même, respectons les directrices et directeurs d'école, les principales et principaux. Je voudrais que nous les entendions, que le politique les entende et que l'on n'impose pas des choses, d'autant plus que nous avons des réponses. Ceux qui demandent à ouvrir des écoles sont tout à fait minoritaires. Ce sont des associations, que je peux comprendre. Mais ce n'est pas parce que nous n'arrivons pas à trouver de lieux pour les activités des associations qu'il ne faut pas écouter les directrices.

Mme Lucie JEANNEAU : Mais, Madame la Maire, l'avenir est quand même de mutualiser les lieux. Dans des villes aussi denses que Paris, plutôt que de chercher à toujours reconstruire pour de nouveaux programmes, il faut utiliser les lieux publics qui sont utilisés moins des trois quarts de l'année si on enlève les week-ends. C'est le soir, après dix-huit heures, par période de fortes chaleurs, que les gens peuvent sortir et il est dommage que ces équipements soient fermés.

Mme Florence BERTHOUT : C'est votre avis, mais je ne suis pas d'accord. Il faut respecter l'école.

Mme Lucie JEANNEAU : À cette heure-là, cela n'aurait plus la fonction d'école.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez vu ce que le périscolaire a donné.

Mme Lucie JEANNEAU : Cela n'a rien à voir.

Mme Marine ROSSET : C'est une honte de dire cela.

Mme Lucie JEANNEAU : Ce n'est pas possible de mélanger les sujets à ce point, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT : Vous déposerez vos vœux et je remercie le Maire de Paris d'avoir considéré que, en l'espèce, il ne le ferait pas contre l'avis des maires d'arrondissement.

Mme Marine ROSSET : Mais c'est ce qui est dit dans le vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Je ne voterai pas ce vœu, car je vous informe qu'il n'y a pas une directrice qui est aujourd'hui favorable à cela et qu'il n'y a pas un principal qui est aujourd'hui favorable à cela. Donc, de grâce, essayons de respecter aussi les attributions des uns et des autres.

M. Irénée FRÉROT : Il n'est absolument pas question d'imposer cela aux directrices et aux directeurs d'école. Le premier attendu du vœu mentionne « sous réserve de ».

Mme Florence BERTHOUT : Alors, je vous donne la réponse, puisque je les ai toutes sollicitées. Elles sont toutes contre.

M. Irénée FRÉROT : Ne laissez pas entendre que nous voulons l'imposer aux directeurs, alors que nous avons écrit le contraire dans le vœu.

Mme Florence BERTHOUT : Vous l'avez écrit et très bien écrit. Vous avez mentionné « sous réserve de », mais je vous dis qu'elles sont toutes contre.

Mme Nazan EROL : Je voulais juste finir par une précision : parfois ce ne sont pas les écoles qui sont les meilleurs endroits avec un microclimat. Je vous invite, par exemple, à venir très tard ou très tôt rue des Fossés-Saint-Bernard. Il y a des arbres magnifiques tout au long de Jussieu. Je vous assure que, durant la canicule, vous pouviez venir dans ces

endroits et que des gens y viennent. Il y a assez d'espace, puisqu'on a tous les week-ends quasiment des brocantes. Donc plutôt que d'aller voir un endroit fermé où il n'y a pas de vent, ouvrez les yeux. Je vous invite à vous rendre rue des Fossés-Saint-Bernard à partir de dix-huit heures trente. C'est un lieu que je conseille d'ailleurs à nos personnes qui sont à la rue, parce qu'il y a de l'air, parce que nous y sommes protégés par les arbres.

Mme Florence BERTHOUT : Il y a plein d'autres endroits comme cela. Nous passons au vote. Vous votez contre l'avis des directrices d'école.

M. Irénée FRÉROT : Nous votons tel que c'est écrit : elles doivent être impliquées dans le dispositif.

Mme Marine ROSSET : Madame la Maire, il faudrait essayer. C'est pour cela que je le dépose à nouveau.

Mme Nazan EROL : Il y a des sachants, il faut écouter les sachants.

Mme Florence BERTHOUT : Vous avez une dialectique qui me met mal à l'aise. Je vous dis qu'elles sont toutes défavorables. Je les ai consultées, j'ai des écrits et vous dites que vous ne voulez pas faire cela contre leur avis. Donc, ne faites pas de dialectique. Vous êtes en train de déposer un vœu. Vous n'auriez pas l'information, je comprendrais. Mais je vous dis qu'elles ont toutes été consultées et qu'elles ont toutes dit non. Ne faites donc pas semblant de ne pas vouloir faire quelque chose contre leur avis, puisque je vous dis qu'elles y sont toutes défavorables. Voilà d'où vient mon agacement. Ne prétendez pas vouloir respecter leur avis. J'ai même des écrits à votre disposition.

Mme Marine ROSSET : J'entends ce que vous dites sur les directrices, mais je pense qu'il y a des conditions pour lesquelles, peut-être, elles accepteraient avec une expérimentation avec des associations. Cela demande un travail.

Mme Florence BERTHOUT : Non. La réponse, elle est non. Elles ne veulent pas. À un moment donné, il faut entendre. Elles ne veulent pas que viennent des associations qu'elles ne connaissent pas.

Mme Marine ROSSET : D'accord. Mais elles peuvent connaître les associations. L'Arbachouette, par exemple, à l'Arbalète.

Mme Florence BERTHOUT : L'Arbachouette est absolument formidable. Mais est-ce que l'Arbachouette va être responsable des animations ? L'association ne peut pas accepter tout le monde, et si c'est ouvert, l'Arbachouette ne sera pas responsable de ce qui se passe dans l'école. Je n'ai pas envie d'avoir dans mon arrondissement des problèmes sur les enfants. Nous en avons suffisamment aujourd'hui.

Mme Marine ROSSET : Je vais m'arrêter là, mais je trouve que le lien que vous faites entre des violences sexuelles et sexistes causées par des pédocriminels dans le cadre du périscolaire et le vœu que nous déposons sur l'ouverture des cours oasis est incompréhensible.

Mme Florence BERTHOUT : Mais, chère Marine ROSSET, nous ne savons pas qui va rentrer. Sauf à mettre à disposition une cour pour une association, mais c'est autre chose et cela n'est pas dans votre vœu.

Mme Marine ROSSET : Je lis : « Que les associations culturelles, structures et collectives soient invitées à candidater, à y proposer, à titre bénévole, des activités sur le temps d'ouverture ».

Mme Florence BERTHOUT : Oui, et qui sera responsable s'il arrive quelque chose, s'il y a du harcèlement ?

Mme Marine ROSSET : Mais vous venez de dire que nous ne proposions pas que des associations candidatent.

Mme Nazan EROL : Qui vérifie qui rentre ou pas ? 138 personnes sur Paris, cela me choque et je comprends les parents.

Mme Florence BERTHOUT : Nous allons passer au vote. Nous n'allons pas commenter.

Le V052026056 est rejeté à la majorité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 3
Contre : 10
Abstentions : 0
NPPV : 0

24 - V052026057 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'URGENCE DE LA SAUVEGARDE, DE LA RÉNOVATION ET DU SOUTIEN AU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

M. Irénée FRÉROT : Ce vœu a été défendu et soutenu aussi par le Conseil de Paris et nous invitons le Conseil d'arrondissement à se joindre à cet appel. Nous appelons l'État à investir suffisamment pour préserver et rénover cette institution majeure de l'arrondissement. Je pense que tout le monde ici est très attaché à cette institution historique du quartier qu'est le Muséum d'histoire naturelle. Comme vous le savez sans doute, il y a des besoins majeurs pour rénover les bâtiments. Plusieurs sont fermés, dont la grande galerie de paléontologie et la galerie de minéralogie. La bibliothèque elle-même a dû être fermée pendant longtemps. Le directeur estime qu'il faudrait au bas mot un milliard d'euros d'investissement, ce qui est colossal. Les investissements ne sont cependant pas du tout au rendez-vous. De la même manière que nous interpellons régulièrement la mairie de Paris pour sauvegarder des institutions dans l'arrondissement, nous vous proposons que le Conseil d'arrondissement affirme son soutien au Muséum dans ses missions scientifiques, pédagogiques, culturelles et environnementales, et qu'il joigne sa voix au Conseil de Paris pour interpeller l'État pour mettre en œuvre un plan exceptionnel de financement, de rénovation pour sauvegarder cette institution exceptionnelle de notre arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT : J'y suis tout à fait favorable pour les raisons que vous avez indiquées. Il est vrai qu'il est indigne de voir la galerie de paléontologie et d'anatomie fermer. Je pense que nous pouvons tous voter pour. J'ai d'ailleurs demandé à notre député d'interpeller le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dont cela dépend. Le courrier date du 1er juin.

Le V052026057 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 0

25 - V052026058 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'OUVERTURE PROLONGÉE EN SOIRÉE DU JARDIN DU LUXEMBOURG DURANT LES PÉRIODES DE CANICULE

M. Pierre CASANOVA quitte la séance.

Mme Florence BERTHOUT : Pardonnez-moi, mais j'ai un petit problème avec ce vœu. Ce n'est pas dans l'arrondissement et c'est une propriété du Sénat. C'est donc vraiment pour se faire plaisir. Je n'y suis pas défavorable, mais j'ai un principe : je n'interviens pas dans les autres arrondissements. Et je n'aime pas que les autres arrondissements viennent voter des choses qui concernent le 5e arrondissement.

Mme Lucie JEANNEAU : C'est comme pour le CAC Amado. Nous partons du principe qu'il pourrait être très utilisé le soir par des habitants du 5e et que nous avons deux très grands jardins qui ne sont pas ouverts le soir parce qu'ils ne dépendent pas de la Ville de Paris. La Ville de Paris a mis en place une ouverture très appréciée. Or, ces deux grands poumons verts qui profitent aux habitants dans la journée seraient très utiles le soir.

Mme Florence BERTHOUT : Je suis tout à fait de votre avis, mais je ne participerai pas au vote, parce que cela se trouve dans le 6e arrondissement. Quant au CAC, c'était autre chose, puisque cela nous concerne.

Le V052026058 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Votants : 13
Pour : 3
Contre : 0
Abstentions : 0
NPPV : 10

26 - Q052026059 - QUESTION ORALE RELATIVE A1 L'OUVERTURE D'UN SERVICE DE BAGAGERIE RUE FRÉDÉRIC-SAUTON

M. Pierre CASANOVA quitte la séance.

Mme Marine ROSSET : Je fais rapidement cette question orale, Madame la Maire, parce que nous avons suffisamment polémiqué ce soir. C'était simplement pour exprimer mon étonnement sur l'inauguration que vous avez réalisé récemment d'une bagagerie rue Frédéric-Sauton qui reflète la concentration de commerces uniquement à destination de touristes qui vient ronger notre arrondissement. Nous avons dans notre arrondissement des rues entières avec des consignes, des locaux réservés uniquement au stockage de couettes, d'oreillers pour pourvoir à la location de courte durée, pour les Airbnb, et cetera, qui empêchent des Parisiennes et des Parisiens de se loger, parce que cela a un effet évident sur l'augmentation des loyers. Nous nous permettons de pointer cette inauguration et de vous poser cette question : est-ce vraiment ce type de commerces que nous avons envie de valoriser en allant les inaugurer dans notre arrondissement ? Il nous semble que cela ne va pas dans le bon sens et nous souhaitions vous interroger sur ce point.

Mme Florence BERTHOUT : Je vais vous répondre. Je ne vais pas inaugurer des commerces dont l'activité est limite, comme un salon de massage, par exemple. Mais les gens du quartier étaient là, la copropriété était là, et c'est aussi à leur demande que j'y suis allée. Ce n'est pas une énorme consigne. Ensuite, je suis allée inaugurer la superbe boulangerie italienne du 14 rue Saint-Séverin. Je vous la recommande. D'ailleurs, les commerçants de cette boulangerie étaient aussi à la première inauguration. Je veux dire que des commerçants et des habitants étaient là, et, s'il n'y avait pas eu le conseil syndical dans cette affaire, je n'y serais pas allée. Le deuxième élément de réponse est que, dès que l'on me signale des débords sur Airbnb, mon directeur de cabinet peut en témoigner, nous intervenons immédiatement auprès de la Ville de Paris, qui est d'ailleurs assez réactive pour

faire des contrôles. Il n'y a absolument aucune ambiguïté. Je ne suis pas fanatique d'Airbnb, vous le savez, nous avons déjà échangé sur ce sujet. Et s'il y a des suspicions de débord, nous demandons immédiatement à la Ville de faire des contrôles. Encore une fois, je n'y serais pas allée s'il n'y avait pas eu un accompagnement et une invitation qui étaient bien au-delà de ceux qui ont monté cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40

La secrétaire de séance

Nazan EROL